

Paix et Sécurité dans la CEEAC



Préalable du développement



**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**



**FRIEDRICH EBERT STIFTUNG
BUREAU YAOUNDE CAMEROUN**

Représentant Résident
Dr. Reinhold PLATE

B. P. 11 939

Yaoundé / Cameroun

Tel.: 00 237 22 21 29 96 / 22 21 52 92

Fax: 00 237 22 21 52 74

E-Mail: fes.kamerun@camnet.cm

<http://kamerun.fes-international.de>

ISBN: 978 - 9956 - 444 - 41 - 3

PAIX ET SÉCURITÉ
DANS LA CEEAC

Presses Universitaires d'Afrique

Marque d'ÉposÉE de AES sa - YaoundÉ 2007

B.P. 8106 - YaoundÉ - Cameroun

E-mail : aes@iccnnet.cm - Site web : www.aes-pua.com

ISBN : 978 - 9956 - 444 - 41 - 3

© Friedrich Ebert Stiftung

Paix et sécurité dans la CEEAC
Actes du colloque international
Friedrich Ebert Stiftung
Yaoundé 2007

Presses Universitaires d'Afrique
B.P. 8106 Yaoundé - Cameroun



Sommaire

Avant propos	7
Préface	11
Introduction générale	15
Mot d'introduction de l'Ambassadeur Volker Seitz	19
Mot de Mgr Joseph AKONGA ESSOMBA	21
Communiqué final	25
Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale	31
Pr Alain Didier OLINGA	

Politique et philosophie de la guerre en Afrique Centrale	55
Dr Alain FOGUE TEDOM	
Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale.....	77
Dr MVOMO ELLA WOULSON	
Paix, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest ..	85
Dr. Zeïni MOULAYE	
Paix, sécurité et gouvernance en Afrique Australe avec référence à la géopolitique de la RDC	105
Philippe BOYOYA MAKUTU	
Témoignage sur la situation des réfugiés dans la CEEAC	115
Jean-Pierre UWIMANA	
Compte rendu de lecture de l'ouvrage intitulé	125
Conclusion générale	133

Avant propos

Le colloque sur « paix et sécurité dans la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale : préalable du développement » tenu du 30 au 31 juillet 2007 à Yaoundé, sous l’égide de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) avec l’appui du Service National « justice et paix » (SNJP) et de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC), fait suite à celui qu’elle a organisé à Douala, les 12 et 13 avril 2006, sur la mobilisation de la société civile d’Afrique centrale contre la circulation des armes légères et de petit calibre, et contre le phénomène des coupeurs de route. Son objet principal était la recherche d’une harmonisation des points de vue de la société civile sur la thématique de la sécurité au sein de la Communauté Economique de Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), une entité géographique très convoitée pour ses richesses nombreuses et variées.

L'importance de cette rencontre qui a vu la participation des membres de la société civile et d'universitaires de six pays d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC et Rwanda) et d'un pays de l'Afrique de l'Ouest, le Mali, n'est plus à souligner tant la récurrence des guerres et conflits dans la CEEAC a fini par y transformer le défi du développement économique en mythe de Sisyphe. Le génocide rwandais de 1994, l'effondrement du Zaïre en 1997, les deux guerres du Congo, le très long conflit angolais, la permanence de la violence qui accompagne les luttes politiques au Burundi, en RCA et Tchad sont autant de raisons qui justifient et expliquent les efforts constants de la FES aux côtés de la société civile de l'Afrique centrale afin qu'elle s'implique mieux, avec cohésion et positivement dans la recherche de solutions à la prévention et à la gestion des guerres. C'est dans cette perspective que s'inscrit le soutien de la FES à l'édition d'ouvrages portant sur la Sécurité et la Paix en Afrique centrale, tel celui du Dr Elie Mvié Meka de l'Université de Yaoundé I sur, « ***Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*** », publié en juin 2006.

La qualité de cette société civile permet, en effet, de faire le pari que, si elle harmonise ses points de vue à la suite de rencontres comme celle des 30 et 31 juillet 2007, elle peut influencer l'action des politiques en les amenant à partager l'analyse selon laquelle, sans une sécurité adossée sur des valeurs démocratiques, tout effort de développement économique est d'avance condamné.

Pour l'organisation de ce colloque, la FES a, outre l'appui des ces deux partenaires traditionnels que sont la SNJP et la CENC, bénéficié du précieux concours de son Excellence, M. Volker Seitz, ambassadeur de la république d'Allemagne et de

Avant propos

Mgr Joseph Akonga Essomba, qui, par leur seule présence à l'ouverture des travaux, ont confirmé l'intérêt de cette rencontre pour la quête de la paix et la sécurité dans la CEEAC, paradoxalement malade de ses atouts économiques et stratégiques.



Préface

En politique, il convient de distinguer la sécurité intérieure de la sécurité extérieure. Le devoir de protection de l'Etat conditionne les précautions à prendre contre tous développements qui peuvent mettre en danger son existence, sa souveraineté ou la sécurité des citoyens. Aussi, écarter des atteintes à la sécurité intérieure incombe-t-il, avant tout, au ministère de l'intérieur en charge de la sécurité et aux forces de police qui sont sous sa tutelle.

Pour l'instant, le constat général est que, dans la quasi-totalité des pays africains, les questions de sécurité sont exclues du débat public et ne font le plus souvent l'objet d'aucun contrôle, aucune remise en question. Par conséquent, les politiques de sécurité des Etats, quand elles existent, sont largement ignorées, à tout le moins peu comprises par les populations.

C'est probablement un héritage de la colonisation, de la guerre froide et des formes de gouvernance exercées par des régimes généralement totalitaires. Quoi qu'il en soit, ce déficit d'information sur la gouvernance de la sécurité est sans doute l'une des sources d'incompréhension et de méfiance entre les forces de sécurité et leurs peuples. Aujourd'hui encore, et bien que les processus démocratiques poussent de plus en plus vers une certaine transparence et une recherche de légitimation, le progrès en matière de gouvernance de la sécurité et du contrôle démocratique de la sécurité demeurent bien timides. En plus, la capacité à traiter des questions de sécurité est extrêmement limitée, notamment dans le corps civil.

Le Cameroun avec sa grande diversité géographique, au cœur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et siège sous régional de la Fondation pour l'Afrique centrale, nous a semblé tout indiqué pour abriter notre premier colloque portant sur le thème porteur, mobilisateur de : «PAIX ET SECURITE DANS LA CEEAC : UN PREALABLE AU DEVELOPPEMENT».

Cette thématique s'inscrit en droite ligne d'une publication de la Fondation intitulée « *Architecture de sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC* » du 30 au 31 juillet 2007 à Yaoundé au Cameroun.

Ce colloque qui a réuni de hauts cadres impliqués dans la gestion des questions de paix et de sécurité a pour ambition, à travers une analyse géopolitique et stratégique objective et pertinente de l'environnement de la CEEAC, de suggérer des pistes de réflexion susceptibles d'amplifier les mesures de confiance dans cette sous-région très agitée. Il se veut une contribution à la quête de la sécurité et de la stabilité, deux préalables au développement socio-économique de la sous-région -CEEAC.

Préface

La CEEAC, convient-il de le rappeler, fédère en son sein nombre d'autres communautés économiques régionales (CER) et regroupe plusieurs Etats membres parties de différentes organisations économiques sous régionales. Elle offre, par conséquence, une exceptionnelle et riche opportunité d'échanges et de dialogue en vue d'une harmonisation de points de vues dans l'optique d'une « appropriation » effective et africaine des mécanismes de paix et sécurité.

Ce premier colloque régional de la Friedrich Ebert Stiftung en Afrique Centrale constituera l'occasion par excellence de l'éclosion d'une véritable dynamique de paix et de sécurité dans CEEAC.

Sur cette note d'espoir, je vous invite à vous approprier cette petite publication, « Paix et sécurité en Afrique Centrale ». J'invite la société civile de la sous région Afrique Centrale à le lire et à s'en inspirer dans sa réflexion pour la quête de la sécurité.

Dr. Reinhold Plate
Représentant Résident
Friedrich Ebert Stiftung
Yaoundé Cameroun



Introduction générale

Commencées entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, les indépendances ont été précédées en Afrique en général, et en Afrique centrale en particulier, par des luttes politiques meurtrières. La transplantation dans cette partie du continent des rivalités Est-Ouest n'a fait que renforcer cet état d'insécurité. La victoire du camp libéral sur le communisme, intervenue en 1989 à la suite de l'effondrement de l'URSS, n'a cependant pas permis aux Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) créée en 1983 de rompre avec la violence et notamment avec celle d'origine politique.

Des onze Etats¹ membres de cette entité politico-économique (Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, le Tchad, la République Démocratique du Congo, la RCA et le Rwanda), à quelques exceptions près, tous ont été traversé par des violences politiques voire des conflits politiques au cours de la conduite de leur processus démocratique engagé au début des années 1990.

En effet, mal géré, le retour au pluralisme politique qui laissait enfin espérer l'ouverture du chantier d'une paix véritable dans ces pays, avec notamment l'abandon de l'archaïsme politique et l'enracinement de pratiques démocratiques, y a au contraire coïncidé avec la multiplication des affrontements liés au contrôle du pouvoir. Le génocide rwandais survenu en avril 1994, l'effondrement du Zaïre, la guerre en RDC ou encore les deux conflits du Congo démontrent à suffisance que la CEEAC est une entité politique dans laquelle l'insécurité est un problème majeur. Dans cette zone en effet, la guerre est devenue l'élément structurant de tous les autres aspects de la vie sociale. Elle a fini par y transformer tout effort de développement en mythe de Sisyphe. L'assertion du principe selon lequel la sécurité est un préalable au développement est au sein de la cet ensemble géographique à vocation géopolitique, une réalité plus que partout ailleurs.

La violence permanente qui règne dans nombre d'Etats de la CEEAC est structurelle ; elle est liée à la nature même des Etats et des régimes politiques au pouvoir dans ces Etats². Sans vouloir occulter la part de responsabilité de la colonisation, un

¹ En 2006 le Rwanda a rendu publique sa décision de retrait unilatérale de la CEEAC alors que l'Angola serait elle aussi sur le point de rejoindre la Communauté Sud-africaine de Développement.

² MEDARD (Jean - François), « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoirs* n°25, Paris, 1985, pp. 5 - 21.

dépassement du traditionnel procès du colonialisme s'impose dans la recherche des origines de cette violence. Les multiples difficultés que connaissent ces Etats aujourd'hui posent aussi bien le problème de l'élite politique africaine³ que celui de la conception que les grandes puissances ont de la diplomatie depuis le XVII^{ème} siècle⁴.

C'est pour permettre à la société civile d'Afrique centrale, traditionnellement ignorée par les acteurs politiques et internationaux, que la FES a regroupé à Yaoundé du 30 au 31

³ Poser ce problème de l'élite politique africaine c'est s'interroger sur sa légitimité politique, son aptitude à penser puis à mener les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires pour sortir l'Afrique du sous-développement et de la dépendance. C'est également à s'interroger sur sa capacité à comprendre les grands enjeux internationaux et surtout à les analyser de façon à pouvoir définir puis défendre efficacement les intérêts vitaux du pays et du continent dont elle est à la tête.

Le débat sur la compétence et l'aptitude des dirigeants africains s'alimente de situations telles, celle du président Léopold Sédar SENGHOR qui, ignorant visiblement l'interdépendance existant entre les différents secteurs d'une économie moderne, expliquait, en 1967, son action à la tête de l'Etat sénégalais en ces termes: « Nous avons choisi comme priorité non pas les infrastructures de transport et de communication, l'habitat et l'édilité, le commerce et le tourisme, mais la production, plus particulièrement industrielle et agricole » (« Senghor : 1906 – 2001. Une vie, un siècle », in *Jeune Afrique L'Intelligent* n°2137 – 2138 du 25 décembre 2001 au 7 janvier 2002, pp. 47.) ou celle du président zimbabwéen, Robert MUGABE qui, au mépris des valeurs démocratiques et surtout de la paix, invitait à la veille de l'élection présidentielle de mars 2002 ses partisans à se préparer à la guerre, si nécessaire, pour empêcher l'opposition d'accéder au pouvoir.

Lors d'une intervention le 15 décembre 2001, le président MUGABE qui vraisemblablement n'a pas tiré toutes les leçons du drame rwandais de 1994, déclarait en effet aux militants de son parti, l'Union nationale africaine du Zimbabwe – Front patriotique – ZANU – PF - : « nous aurons un commandement centralisé. C'est la guerre, il ne s'agit pas d'un jeu. Vous êtes des soldats du ZANU – PF. (...) Lorsque l'heure sera venue de tirer avec des balles ou des bulletins de vote, votre trajectoire doit être bonne », in *Courrier Internationale* n°583 du 3 au 9 janvier 2002, p. 21.

⁴ Voir KISSINGER (Henry), *Diplomatie*, Paris, 1996, 860 p.

juillet 2007, en prolongement au colloque des 12 et 13 avril 2006 à Douala sur la lutte contre la circulation des armes légères et de petits calibres, et sur la lutte contre le phénomène des coupeurs de route, plusieurs intervenants venus de six pays de la CEEAC et du Mali afin de parvenir, après débat, à une position consensuelle sur les enjeux de la sécurité et de la paix dans cette sous-région. Par l'organisation de cette rencontre, la FES adhère à l'idée selon laquelle, sans sécurité il ne peut y avoir de développement économique durable et profitable à l'ensemble de la population de la CEEAC.

Mot d'introduction

S.E. M. Volker Seitz

*Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne
au Cameroun*

Je félicite les organisateurs de ce colloque sur la paix et la sécurité à savoir la Friedrich Ebert Stiftung et la Conférence Nationale Episcopale du Cameroun, pour leur initiative. Le thème de ce colloque « ***Paix et Sécurité dans la CEEAC : un préalable au développement*** » est le bienvenu, surtout en cette période où les conflits en Afrique Centrale restent liés indissociablement aux problématiques de développement.

En effet, toute politique de prévention ou de résolution de conflit se rattache implicitement aux stratégies de coopération, au développement qui constitue un grand enjeu de sécurité et de Paix.

Les instruments de diplomatie préventive oeuvrent à la mise en place d'une pratique commune des problèmes de paix, de sécurité et de développement par l'intégration économique. Ils organisent les Etats de la zone CEEAC en vue d'un objectif principal : celui, d'une part, d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des mesures de confiance spécifique à la sous région et d'autre part, de promouvoir la limitation ou la non-prolifération des armements et la bonne gouvernance pour un développement durable.

De ce fait, les fondations politiques allemandes forment « une plate-forme » sur le chemin de la démocratisation et de la paix dans le monde entier et leur travail est indispensable pour l'avenir. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action de la Friedrich Ebert Stiftung pour ce colloque de Yaoundé.

Mot

de

Mgr Joseph AKONGA ESSOMBA

*Secrétaire général de la Conférence Episcopale Nationale
du Cameroun*

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République
d'Allemagne au Cameroun,

Monsieur le Représentant Résident de la Fondation Friedrich
Ebert au Cameroun et au Mali,

Mesdames, Messieurs les Experts sur les problèmes de
sécurité et de géopolitique en Afrique,

Mesdames, Messieurs les représentants des média,
Honorables Invités,

Il me revient l'honneur et le plaisir, au nom des organisateurs de ce colloque sur « paix et sécurité dans la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale : préalable au développement » de vous accueillir dans ce cadre propice à la réflexion et aux échanges intellectuels. A celles et à ceux d'entre vous qui ne résidez pas dans notre pays, je vous souhaite la bienvenue au Cameroun, et en particulier à Yaoundé, Capitale politique de ce pays. A une autre période de l'année, cette ville offre une température plus agréable à ses habitants. Je souhaite que le climat soit favorable ces jours qui viennent pour vous permettre d'apprécier le paysage de la « ville aux sept collines ».

Les présentes assises constituent une étape dans la mise en œuvre des recommandations du séminaire de mobilisation des sociétés civiles de l'Afrique Centrale contre la circulation des armes légères et de petit calibre, et contre le phénomène de coupeurs de route, tenu à Douala, les 12 et 13 avril 2006. Les participants à ce séminaire avaient insisté pour que les organisations de la société civile se constituent par leur expertise en partenaires privilégiés des Etats et de la Communauté internationale dans la lutte contre les fléaux, objets dudit séminaire. La Fondation Friedrich Ebert et le Service national « Justice et Paix » ont su repérer à l'intérieur comme en dehors de l'espace Afrique Centrale, et réuni ici, aussi bien les experts, enseignants et chercheurs de haut niveau sur les questions de géopolitique et les problèmes de sécurité, que les personnes aux prises avec la réalité de l'insécurité dans leur pays, insécurité née de la prolifération des armes légères et des attaques de coupeurs de route.

Vos analyses des diverses situations géopolitiques et vos échanges d'expériences constituent des éléments d'une expertise dont nos pays et la communauté internationale ont besoin.

C'est ici pour moi, le lieu de saluer la collaboration heureuse et fructueuse qui existe entre la Fondation et la Service national « Justice et Paix » (SNJP) de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun. En effet, non seulement le séminaire de Douala et le présent colloque sont le fruit de leur collaboration, mais ces deux institutions cheminent ensemble depuis près de dix ans, grâce à une complicité qui résulte de la similitude de leurs missions respectives. La Friedrich Ebert Stiftung (FES) a pour mission de favoriser l'émergence et la consolidation dans tous les pays, de la démocratie sociale, source de paix, de développement, de bien - être individuel et collectif. Le SNJP, démembré au niveau local du Conseil Pontifical « Justice et Paix » du Vatican, a pour mission de promouvoir la justice et la paix dans le monde à la lumière de l'évangile et de l'enseignement social de l'Eglise. Pour atteindre leurs objectifs, les deux institutions oeuvrent pour la promotion des droits et devoirs humains. C'est ainsi que la FES et le SNJP se rencontrent et se donnent la main dans la lutte contre l'insécurité, la corruption, le manque de transparence dans le processus électoral, la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou.

Cette lutte commune conduit au développement intégral qui est la promotion de tout homme et de tout l'homme⁵ et qui consacre le passage pour chacun et pour tous, « de conditions les moins humaines à des conditions plus humaines⁶ ». Cette lutte commune conduit plus loin que l'on ne pense, car pour nous, fidèles à l'enseignement du Pape Paul VI, « combattre la misère et lutter contre l'injustice, c'est promouvoir, avec le mieux –

⁵ Cf. Paul VI : Encyclique sur le développement des peuples « **Populorum progressio** », 1967, n°14.

⁶ Id.n°20.

être, le progrès humain et spirituel de tous, et donc le bien commun de l'humanité. La paix ne se réduit pas à une absence de guerre, fruit de l'équilibre toujours précaire des forces. Elle se construit jour après jour, dans la poursuite d'un ordre voulu de Dieu, qui comporte une justice plus parfaite entre les homme »⁷

Vous participez à ce projet divin. Que Dieu bénisse vos travaux. Je vous remercie de votre attention.

⁷ Id.n°76.

Communiqué final

Les 30 et 31 juillet 2007, un colloque international sur le thème **« Paix et sécurité dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale : Préalable du développement. »** s'est tenu à l'hôtel FRANCO à Yaoundé. Ces assises sont l'œuvre d'une initiative conjointe de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) et du Service National «Justice et Paix» (SNJP) de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC), elles marquent la continuation d'un partenariat de 10 ans.

L'objectif du colloque s'inscrivait dans le cadre du suivi des recommandations du séminaire de mobilisation des sociétés civiles de l'Afrique centrale contre la circulation des armes légères et de petit calibre, et contre le phénomène des coupeurs de route

tenu à Douala les 12 et 13 avril 2006. Les participants à ce séminaire avaient notamment recommandé que les organisations de la société civile se constituent, en raison de leur expertise, en partenaires privilégiés des Etats et la communauté internationale dans la lutte contre ces fléaux. La finalité étant d'arriver à une harmonisation des points de vue de la société civile, en vue d'établir une évolution pertinente des enjeux de la sécurité dans a CEEAC.

Les participants au colloque étaient issus de 06 pays de la CEEAC (Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC et Rwanda) et d'un pays de la CEDEAO (MALI).

L'ouverture des travaux a bénéficié de la présence de son Excellence, M. Volker Seitz, ambassadeur de la république d'Allemagne. Aux cotés de celui-ci, se trouvaient Mgr Joseph Akonga Essomba, Secrétaire Général de la CENC et le Dr. Reinhold Plate, Représentant Résident de la FES au Cameroun et au Mali. La cérémonie de clôture, a été à nouveau conduite par Mgr Joseph Akonga Essomba et le Dr. Reinhold Plate.

Les travaux ont été animés par un panel de 06 experts constitué de : Dr. Mvom Ela Wullson du Cameroun, Dr. Zeini Moulaye du Mali, Pr. Buyoya Makutu Kahandja de la République Démocratique du Congo, Dr. Mvié Meka Elie du Cameroun et Dr. Jean Pierre Uwimana du Rwanda. Cinq modules, une étude de cas et un documentaire sur la fondation Friedrich Ebert ont été présentés aux participants. Il s'agit notamment de :

- Intégration économique et instabilité politique en Afrique centrale ;
- Paix, sécurité et gouvernance démocratique en Afrique de l'ouest ;
- Témoignage sur la situation des réfugiés dans la CEEAC ;
- Les conflits et la question des réfugiés en Afrique centrale ;

- Paix et sécurité en Afrique australe ;
- Présentation de l'ouvrage intitulé «l'architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC».

La modération des travaux a été assurée par le Pr. Joseph Vincent Ntouda Ebode, vice doyen de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II Soa, Dr Elie Mvié Meka, Enseignant Chercheur et M. François Marc Modzom, Journaliste principal.

La méthode de travail appliquée au colloque s'est voulue simple mais productive : A la fin de chaque présentation, le modérateur ouvrait les débats pour requérir un regard complémentaire des participants sur le fond de l'exposé, l'objectif étant que l'échange d'expériences puisse permettre à la société civile de jouer le rôle qui est le sien dans la sécurité sous-régionale, c'est-à-dire porter le débat sur la sécurité au niveau du peuple et de ses représentations. Les objectifs de la sécurité sous- régionale ne pouvant être atteints si la société civile restait en marge du processus.

Plusieurs idées forces sont ressorties des diverses présentations et des échanges, on en retient entre autres que :

- Il existe une antinomie entre l'instabilité politique et l'intégration économique. En effet, il ne saurait y avoir d'intégration économique véritable sans stabilité politique ;
- L'Afrique centrale est riches ressources minières, agricoles et forestières, cependant il y un contraste entre l'existence de toutes ces richesses et son faible niveau de développement économique et social;
- L'incapacité de l'Afrique centrale à asseoir son autorité et son influence sur la scène internationale tranche avec l'importance de ses richesses ;

- Le manque de volonté politique des décideurs, l'échec de l'Etat, la gestion catastrophique des richesses et ressources disponibles par les dirigeants politiques et administratifs, la faible légitimité politique de la classe dirigeante et non prise en compte de la volonté des peuples sont autant de freins à l'effectivité de l'intégration économique de la CEEAC ;
- L'entrave à la libre circulation des hommes et des biens entre les pays de la sous-région tient à la politique de méfiance voire de défiance qu'entretiennent les Etats ;
- Malgré la multiplication des conflits au sein de la CEEAC, l'efficacité et la crédibilité de ses mécanismes de prévention et de gestion des conflits restent une préoccupation. Cette situation exprime, entre autre, l'absence de débat démocratique et républicain sur les questions de sécurité dans les Etats membres de la CEEAC ;
- En raison de nombreuses guerres civiles qui minent la CEEAC, cette région connaît la circulation de nombreux réfugiés qui souvent, vivent dans des conditions humaines indignes;

Sur la base des échanges fort enrichissants, les participants ont convenu des recommandations suivantes aux acteurs de la sécurité dans la sous-région.

- 1- La nécessité de faire de la sécurité une des questions centrale dans les politiques de développement ;
- 2- La nécessité de développement d'une conscience géopolitique sous-régionale pouvant aboutir a terme a la mise a disposition d'institutions d'intégration sous-régionale véritablement opérantes ;
- 3- La convergence de la coopération interétatique en matière de sécurité ;

- 4- La quête de la sécurité dans nos Etats ne doit plus se limiter au sommet mais elle doit prendre en compte la base c'est-à-dire le peuple. Afin d'inverser la tendance actuelle, il est urgent de démocratiser le débat sur la sécurité ;
- 5- Les réfugiés doivent cesser d'être instrumentalisés à des fins de positionnement géostratégique de certains Etats, par ailleurs, tout réfugié doit faire l'objet d'un traitement humain dans son pays d'accueil ;
- 6- Le triptyque «Sécurité-Paix-développement» conseillée par le PNUD est en voie de dépassement. Pour être transposé dans le contexte stratégique de l'Afrique Centrale, ce triptyque doit absolument tenir compte de la géopolitique locale ;
- 7- Sur le rôle de la société civile dans la sécurité, un consensus autour de la doctrine semble le préalable, les politiques à formuler pourront mieux s'y arrimer et la société civile en fera une question démocratique à débattre par les peuples et leurs représentations. Elle doit par ailleurs s'approprier les contributions intéressantes y relatives, à l'image de l'étude toute récente, du Dr Mvie Meka sur l'architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC ou encore l'ouvrage du docteur Zeini Moulaye «gouvernance démocratique de la sécurité au Mali» ;
- 8- Les parlements et les partis politiques doivent se saisir des questions de sécurité et en faire un volet important de leurs activités ;
- 9- Les participants remercient le gouvernement camerounais pour avoir permis la tenue du colloque, aux organisateurs ils marquent leur infinie reconnaissance pour l'initiative et formulent le vœux que de telles rencontres se multiplient dans l'année.

Les participants



Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale

Pr Alain Didier OLINGA

*Enseignant à l'Institut des Relations Internationales
du Cameroun (IRIC)*

La question des réfugiés et des conflits figure depuis l'avènement des deux grandes guerres mondiales parmi les préoccupations dominantes des sociétés étatiques, puis de la communauté internationale. Cette situation tient au fait que les thématiques considérées sont inextricablement liées aux menaces qui pèsent lourdement sur la vie et la liberté d'une immense fraction de la population mondiale. En effet, le propre du problème des réfugiés est de générer dans les Etats d'accueil des situations dramatiques qui se traduisent en termes de déséquilibre

caractérisé par le ballottage des sociétés, leur tiraillement entre la volonté de porter secours, de venir en aide aux personnes en détresse d'une part et la méfiance face à un phénomène qui risque de se transformer en fardeau accablant d'autre part⁸. Phénomène ancien, le franchissement des frontières par des personnes en raison d'une crainte légitime de persécution a atteint des proportions alarmantes depuis les années 90⁹. Ce propos du HCR est d'ailleurs sur ce point instructif : « jamais encore dans l'histoire récente, des foules aussi nombreuses, dans autant d'endroits au globe, n'avaient été obligées de quitter leur pays ou leur communauté pour chercher refuge ailleurs »¹⁰. Les conflits sont, tout comme à l'origine de la question des réfugiés¹¹, à la source

⁸ ALLAND (D) : « Le dispositif international du droit d'asile », In *Le droit d'asile et des réfugiés*, SFDI, Colloque de Caen, Paris, Pedone, 1997, p.15.

⁹ On peut à cet égard citer l'afflux massif des réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, de l'Angola, de la République Démocratique du Congo, de Somalie, du Libéria, de Sierra Léone, d'Afghanistan, de l'Irak, du Soudan...etc.

¹⁰ *Réfugiés dans le monde 1995. En quête des solutions*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Ed. La Découverte, Paris, 1995, p.II.

¹¹ Les premières réglementations internationales relatives à la question des réfugiés de 1922 avec en toile de fond la question russe et la question allemande. Ainsi, l'idée d'une convention internationale a été lancée dès 1921 et un arrangement conclu le 5 juillet 1922, par lequel les Etats membres de la SDN s'engageaient à délivrer aux réfugiés russes un document de voyage spécial (Passport Nansen). La reconnaissance juridique du statut de réfugié est donc amorcée en dépit des approches fragmentées et parcellaires de la question. Ce texte sera complété par l'arrangement du 30 juin 1928 qui étend aux Assyriens, Assyro-Chaldéens, Turcs et réfugiés assimilés le bénéfice de certaines mesures prises en faveur des Russes et des Arméniens, en l'occurrence le passeport Nansen. Cependant, après la seconde guerre mondiale, les Etats vont tourner le dos à l'approche empirique dans le traitement de la question des réfugiés pour adopter une approche plus universaliste. Cette nouvelle option se matérialise par l'adoption de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et de son protocole (adopté à New-York) du 31 janvier 1967. A cet arsenal normatif, il faut ajouter la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 qui régit les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

de cet impressionnant flux de personnes d'un Etat à un autre. L'article 1 alinéa 2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit le réfugié comme toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut réclamer la protection de ce pays. Il en résulte que le critère de la persécution est au centre de la définition du statut du réfugié. C'est pour cela que la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 s'est appropriée cet élément avant de contextualiser la question de réfugiés par rapport aux spécificités africaines. Elle y procède par l'adjonction du critère tiré de la violence. Ce faisant, le texte africain aspire dans la catégorie des réfugiés des personnes non protégées par le droit de Genève. Ainsi, est considéré comme réfugié toute personne qui fuit sa résidence habituelle « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité... »¹². L'innovation de l'instrument juridique africain réside dans le fait qu'il étend l'effet protecteur du statut de réfugié aux victimes de totalitarismes, des guerres civiles et des conflits internationalisés¹³. Il ne saurait d'ailleurs en aller autrement puisque les conflits constituent les vecteurs par excellence des migrations forcées, des déplacements sous contrainte. De fait, les conflits constituent des facteurs de crainte légitime de persécution, des vecteurs de sentiments, de dispositions psychologiques à savoir la peur éprouvée par le sujet

¹² Article II & 2 de la Convention de l'OUA.

¹³ DEGNI-SEGUI (R) : « L'action des institutions africaines en matière de réfugiés », SFDI, Colloque de Caen, op.cit., p.232.

et susceptibles d'être admise par un tiers. Il y a donc dans l'élément conflit la présence d'une dimension subjective et objective de la crainte qui fonde la qualité ou l'aspiration à la qualité de réfugié.

Dans ce tableau caractéristique de la crise générée par les conflits, extrêmement difficile à peindre mais dont apparaissent les traits saillants, l'Afrique se présente comme le continent le plus touché par le phénomène des réfugiés, des personnes contraintes au déracinement. La Déclaration du Caire du 30 juin 1993 est sur ce point sans équivoque : « les conflits ont contraint des millions de personnes à prendre le chemin de l'exil et à devenir des réfugiés et des personnes déplacées »¹⁴. En effet, ce continent à lui seul abritait, il y a dix ans, la moitié de la masse des réfugiés qui circulent dans le globe terrestre¹⁵. La situation est d'ailleurs loin d'évoluer positivement dans la mesure où le continent est devenu sur un plan global un terreau fertile pour les conflits les plus meurtriers comme l'atteste la situation actuelle en Somalie, au Darfour ou encore à l'Est de la République Démocratique du Congo. Sur ce sombre tableau de crise aiguë, l'Afrique Centrale occupe une place répugnante. En effet, la région géographique constituée par les Etats membres de la CEEAC constitue le plus grand foyer de conflits, qu'il s'agisse des pays des grands lacs ou des pays du nord comme le Tchad¹⁶. Il en résulte des éléments

¹⁴ *Revue africaine de droit international et comparé* vol.6, 1994, n°9, p.164.

¹⁵ Des statistiques produites par le HCR en 1995 au sujet des réfugiés dans le monde, il ressort que l'Afrique compte 6 752 200, l'Asie 5 018 300, l'Europe 1 876 400, l'Amérique du Nord 681 400, l'Amérique Latine 109000, l'Océanie 51 200. Voir à ce sujet, le HCR en chiffres, janvier 1995, p.4.

¹⁶ La zone CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) est constituée par le Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, l'Angola, le Congo, le Gabon, la République Démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Rwanda, la République Centrafricaine et le Tchad.

d'implantation de la terreur, des causes d'insécurité généralisée. L'impact immédiat est l'infliction d'indicibles souffrances aux populations par provocation des dérapages dans le gouvernement des hommes, par transformation des couches entières de populations en otages pour les belligérants, par stimulation des mouvements de haine ethniciste et identitaire ; bref, l'introduction des éléments de perturbation et de déstabilisation des modes de vie des populations dont l'effet est de miner tous les efforts tournés vers la lutte contre le sous-développement.

C'est dire que la zone géographique couverte par le territoire respectif des Etats membres de la CEEAC est fortement pourvoyeuse de réfugiés, mais constitue aussi une zone d'accueil pour des masses de populations qui se déplacent sous l'effet des conflits dans d'autres parties du continent africain. Le problème est d'autant plus épineux qu'il s'agit pour la plupart des pays confrontés à la question du développement. Comment donc réajuster les politiques nationales et internationales axées sur la paix et la sécurité d'une part, le développement d'autre part en zone CEEAC de façon à faire face avec efficacité à la question des réfugiés dans la région ?

Afin de cerner de près la question, il importe d'examiner la situation des réfugiés dans la zone CEEAC (I), les perspectives pour la protection des réfugiés pour le 21^e siècle en Afrique et les perspectives qu'offrent aujourd'hui la notion de sécurité humaine (II).

I. La situation des réfugiés dans la zone CEEAC

La zone CEEAC représente en Afrique un terrain particulièrement conflictogène. Cet état de fait génère d'importants flux de populations à travers les frontières générant

ainsi une situation d'insécurité généralisée. C'est la raison pour laquelle depuis les années 90, la communauté internationale oriente ses efforts vers la recherche des moyens adéquats pour inscrire les Etats et les peuples de la région dans une perspective de paix durable. Afin de comprendre la situation des réfugiés dans la zone visée, il est utile d'exposer sur les considérations générales relatives aux réfugiés dans la région (A) avant d'examiner la protection qui leur est offerte dans le cadre géographique concerné.

A. Aperçu général

La situation de crise politique dans laquelle se trouvent plongés la plupart des Etats membres de la CEEAC est à l'origine de l'éclatement des conflits armés dont l'incidence est de provoquer des migrations forcées. Afin de cerner cette question, il importe de présenter la carte des conflits dans la région avant de dégager son impact.

1. La carte des conflits

Un parcours de la CEEAC permet d'affirmer que sur l'ensemble des Etats qui la constituent, à peine deux, en l'occurrence le Cameroun et le Gabon sont en situation de paix et de relative stabilité. Il en résulte que la région est minée par des conflits pour les uns internes, pour les autres internes mais teintés des éléments d'extranéité dont l'incidence est de les nourrir pour les raviver. La zone considérée est donc célèbre par son activité en matière de conflits.

En effet, si en Angola et au Congo Brazzaville les mouvements rebelles ont été réduits au silence à l'issue d'un

rapport de force militaire favorable au pouvoir en place, il n'en reste pas moins qu'on est encore loin d'obtenir dans les Etats considérés une situation d'équilibre stable¹⁷. Quant au Rwanda, au Burundi et à la RDC, les efforts en vue de la pacification de ces pays se heurtent aux irrédentismes d'origine diverse¹⁸. En ce qui concerne le Tchad et la République Centrafricaine, ces Etats sont aujourd'hui en proie à des facteurs d'instabilité d'origine interne doublés des sources provenant du conflit soudanais voisin, en l'occurrence le conflit du Darfour. La Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe ne sont pas en reste en ce sens que la crainte des facteurs de déstabilisation y est devenue quasi permanente. Affirmer alors que la zone CEEAC constitue un théâtre par excellence des conflits en Afrique n'a rien d'inédit.

A côté des conflits qui se déroulent dans la zone CEEAC, elle subit les effets des conflits qui ont cours soit dans son voisinage immédiat (cas du conflit du Darfour, conflit entre populations sédentaires agriculteurs et populations exerçant les activités pastorales du Nigeria), soit dans un voisinage relativement lointain (conflits de la corne de l'Afrique).

Cette situation à la fois d'activité et de passivité recentre la zone CEEAC au cœur de la problématique des réfugiés.

¹⁷ Au Congo, la guerre civile s'est soldée par la victoire et le retour au pouvoir de l'ancien Président SASSOU NGUESSOU tandis qu'en Angola, la mort sur le terrain des combats du leader de l'UNITA Jonas SAVIMBI a ramené ce mouvement sur la table des négociations pour la pacification du pays.

¹⁸ La paix au Rwanda est constamment menacée par les incursions des FDLR à partir du territoire de la RDC, au Burundi la montée des extrémismes empêche la concrétisation du processus de paix tandis que les efforts de paix en RDC sont minés par l'exportation sur le territoire de paix du conflit Rwandais.

2. L'impact

L'analyse de la carte des conflits montre que la zone CEEAC se présente comme une pourvoyeuse avérée de réfugiés qu'elle répand sur le territoire de ses États membres et un cadre d'accueil pour les réfugiés en provenance d'autres aires de conflits en Afrique. Il en découle que la quasi-totalité des pays de la région est affectée par le flux de réfugiés quoique les proportions soient variables d'un pays à l'autre. Ainsi, les destinations principales pour les réfugiés sont la République Démocratique du Congo pour ce qui est des réfugiés rwandais et burundais, le Tchad et la RCA s'agissant des réfugiés soudanais, le Cameroun pour les Réfugiés nigériens et autres. D'ailleurs, certains de ces pays se présentent aujourd'hui comme les lieux de forte concentration de réfugiés quelle qu'en soit l'origine. C'est le cas du Cameroun, traditionnellement considéré comme une terre d'accueil pour cette catégorie de personnes sinistrées¹⁹. Dans ce contexte, il n'y a rien de frappant à ériger la politique des réfugiés en une politique structurelle au regard de la dimension qu'elle prend au fil des ans et de ses répercussions sur le plan économique et social.

Quoi qu'il en soit, le réfugié fait partie intégrante de l'environnement quotidien en Afrique Centrale d'où l'intérêt de s'interroger sur la protection dont il bénéficie dans cette zone géographique.

¹⁹ Certains auteurs parlent à ce sujet d'une « terre permanente d'asile ». Voir sur ce point Narcisse MOUELLE KOMBI, *Le Cameroun et les réfugiés*, Mémoire de Maîtrise en droit public, Université de Yaoundé, juin 1986, p.8.

B. La protection des réfugiés en zone CEEAC

Il convient dans cet exercice d'exposer les normes protectrices du réfugié, les institutions avant de faire ressortir les limites de la protection visée.

1. Les normes

Le réfugié, en Afrique Centrale bénéficie d'une protection internationale complétée par les mesures du droit interne relatives à cette question.

a. L'arsenal normatif

S'agissant des normes internationales, elles se structurent autour de la Convention du 28 juillet 1951 et de son protocole du 31 janvier 1967, de la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969. A cet arsenal, il faut ajouter les normes relatives à la protection des réfugiés contenues dans instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme ou les normes coutumières internationales relatives à la protection des droits de la personne humaine. C'est dire qu'au cas où un Etat de la région ne serait pas partie aux instruments internationaux spécifiques à la protection des réfugiés, les normes internationales relatives aux droits de l'homme offrent une base juridique à la protection des réfugiés en ce sens qu'elles sont d'application universelle²⁰. A titre d'illustration, la Convention de Genève de

²⁰ On peut citer à cet égard la Charte internationale des droits de l'homme (DUDH, les 2 pactes internationaux de 1966 dont l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits économiques et sociaux), les conventions traitant des droits spécifiques à l'instar de la convention contre la torture de 1984, les conventions relatives à la lutte contre les discriminations (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979)...etc.

1951 ne comporte aucune disposition sur les droits des réfugiés détenus. Or on sait que le PIDCP accorde des droits essentiels à tous les détenus, y compris les réfugiés, à l'instar du droit à l'examen impartial de la légalité de la détention. En tout état de cause, le droit obligatoire relatif aux droits de l'homme accorde à tout homme y compris les réfugiés des droits au respect desquels sont astreints tous les Etats membres de la CEEAC.

A côté des normes internationales, certains Etats ont édicté des normes nationales afin de clarifier les mesures de protection dont bénéficient les réfugiés. Il en va ainsi de l'ordonnance zaïroise n°67-302 du 2 août 1967 relative à la police des étrangers notamment pour ce qui est de la détermination du statut du réfugié, de la loi burundaise du 10 août 1976 portant code de la nationalité qui fournit au réfugiés les possibilités de naturalisation, de la loi n°61/212 du 20 avril 1961 portant code de la nationalité centrafricaine, de la loi n°97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun et de son décret d'application, en l'occurrence le décret n°2000/286 du 12 octobre 2000.

b. La matière des normes

L'arsenal normatif visé offre au réfugié la protection contre le refoulement, l'expulsion et la reconduite à la frontière. Il s'agit d'un droit fondamental consacré à l'article 33 de la Convention de Genève : « Aucun Etat contractant...ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». L'article visé fait partie des éléments basiques de la convention, raison pour laquelle elle n'admet

aucune réserve à son sujet²¹. La Convention de l’OUA s’aligne sur la convention de Genève lorsqu’elle dispose que « nul ne peut être soumis par un Etat membre à des mesures telles que le refus d’admission à la frontière, le refoulement...qui l’obligeraient à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées pour les raisons énumérées à l’article 1, paragraphes 1 et 2 »²².

S’agissant de l’interdiction des mesures d’expulsion, elle est visée par l’article 32 (1) de la Convention de Genève, l’article 1 (1) et (2) de la convention de l’OUA.

Pour ce qui est des autres catégories de droits reconnus et garantis aux réfugiés en zone CEEAC, ils visent les droits civils et politiques attachés au statut considéré. Rentrent dans cette catégorie le droit au séjour et à la liberté de circulation²³, la liberté d’association²⁴, la liberté de culte et de religion²⁵, le droit d’ester en justice²⁶, le droit à la non discrimination²⁷. Les réfugiés bénéficient aussi des droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits concernent le droit au travail qui constitue une donnée fondamentale de l’existence de toute personne, y compris le réfugié. Ainsi, aux termes de l’article 24 (1) (a) de la Convention de Genève, le réfugié bénéficie du même traitement que les nationaux lorsque cela relève de la législation nationale en ce qui concerne la rémunération y compris les allocations familiales, la durée de travail, les heures supplémentaires, les congés payés,

²¹ Article 42, Convention de Genève de 1951.

²² Article 2 (3), Convention de l’OUA du septembre 1969.

²³ Article 26, Convention de Genève de 1951.

²⁴ Article 15, Convention de Genève de 1951.

²⁵ Article 4, Convention de Genève de 1951.

²⁶ Article 16, Convention de Genève de 1951.

²⁷ Article 3, Convention de Genève de 1951.

les restrictions au travail à domicile, l'âge d'admission à l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, le travail des femmes et des adolescents ainsi que les avantages offerts par les conventions collectives. Les autres droits économiques, sociaux et culturels portent sur le droit à l'éducation²⁸, le droit au logement²⁹, le droit de propriété³⁰.

En tout état de cause, la protection du réfugié en Afrique Centrale est articulée autour d'un ensemble de normes à la fois internationales et internes. A cet effet, un certain nombre d'institutions sont appelées à opérationnaliser les droits ainsi consacrés.

2. Les structures

Un certain nombre d'institutions internationales s'attèlent à la mise en œuvre des normes relatives à la protection des réfugiés en Afrique Centrale. Mais à côté des structures considérées, les Etats ont mis sur pied des structures et des mécanismes qui s'occupent des problèmes spécifiques des réfugiés.

²⁸ L'article 22 (1) de la Convention de Genève dispose que « les Etats contractants accorderont aux réfugiés le même traitement qu'aux nationaux en ce qui concerne l'enseignement primaire ». Cette disposition est d'application effective au Cameroun s'agissant notamment de l'enseignement primaire dont la gratuité bénéficie à toute personne.

²⁹ Le droit au logement figure au nombre des droits fondamentaux consacrés par le PDESC.

³⁰ Article 13, Convention de Genève de 1951. Cette disposition est complétée par l'article 14 qui dispose que « en matière de protection de la propriété industrielle, notamment d'inventions, dessins, modèles, marques de fabrique, nom commercial, et en matière de protection de la propriété littéraire, artistique et scientifique, tout réfugié bénéficiera dans le Pays où il a sa résidence habituelle de la protection qui est accordée aux nationaux dudit pays. Dans le territoire de l'un quelconque des autres Etats contractants, il bénéficiera de la protection dans ledit territoire aux nationaux du pays dans lequel il a sa résidence habituelle ».

a. Les institutions internationales

La question des réfugiés fédère aujourd'hui plus que jamais les énergies de l'ensemble de la communauté internationale dont l'action opérationnelle se déploie par la mobilisation des ONG (La Comité International de la Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières, Action contre la faim...etc), mais surtout les Organisations intergouvernementales à l'instar des Nations Unies et de l'Organisation pour les Migrations (OIM).

En ce qui concerne les Nations Unies, leurs activités relatives aux réfugiés en Afrique Centrale passent par le relais des représentations locales du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)³¹. Bras opérationnel de l'ONU dans la gestion de la question des réfugiés, le HCR peut établir plusieurs bureaux dans un même pays. C'est ainsi qu'au Cameroun cette institution dispose de 2 bureaux dont l'un à Yaoundé et l'autre à Banyo. En faveur des réfugiés, le HCR entreprend des actions qui peuvent être ponctuelles ou structurelles.

Pour ce qui est des actions ponctuelles, elles visent la protection juridique et l'assistance aux réfugiés. En effet, l'une des principales missions de l'Organisation est de veiller partout où se trouvent les réfugiés, à ce que le respect des droits fondamentaux de ces derniers qu'ils soient ruraux ou urbains, soit une réalité concrète et effective. Cette activité porte sur la délivrance des documents personnels, intransmissibles et incessibles à l'instar des documents d'identité (certificat de demandeur d'asile, l'attestation de recevabilité du recours, le

³¹ Il convient de rappeler que les statuts du HCR a été adoptés le 14 décembre 1950 par la Résolution 428 (V) de l'Assemblée Générale des Nations Unies. L'accord de siège entre cette structure et le Cameroun a été conclu le 08 mai 1982.

certificat de réfugiés), l'établissement des titres de voyage³² et des autres titres (attestation tenant lieu d'acte de naissance par exemple). Dans le cadre de ce déploiement sur le terrain en vue de la protection juridique des réfugiés, le personnel du HCR peut procéder à diverses interventions auprès des autorités administratives ou judiciaires (au cours d'une enquête préliminaire ou bien au cours de la phase d'instruction au cas où un réfugié serait impliquée dans cette opération).

En ce qui concerne l'assistance aux réfugiés, elle peut revêtir une dimension matérielle ou financière. Elle se matérialise en termes d'offre de bourse de formation scolaire, académique ou professionnelle³³. Il peut aussi s'agir d'une assistance médicale ou d'une aide au logement.

L'autre volet de l'activité du HCR est structurel. A cet effet, l'institution s'attelle à la recherche des solutions à la question des réfugiés par le truchement du rapatriement librement consenti³⁴, de l'intégration locale³⁵, de la réinstallation des réfugiés dans un pays tiers.

³² Article 28 de la Convention de Genève de 1961.

³³ A ce sujet, un projet dénommé CRC/HCR dont l'enveloppe budgétaire était de 113.058.600 Fcfa a été initié par le HCR au Cameroun au cours de l'année 2003/2004. Il a ainsi permis de porter assistance à 740 enfants réfugiés du primaire, 123 élèves et étudiants réfugiés.

³⁴ Il est question ici question de mettre en œuvre le principe de retour volontaire consacré par les normes internationales relatives à la protection des réfugiés. L'article 5 de la Convention de l'OUA est à cet égard sans équivoque : « le caractère volontaire du rapatriement doit être respecté dans tous les cas et aucun réfugié ne peut être rapatrié contre son gré...En collaboration avec le pays d'origine, le pays d'asile doit prendre des mesures appropriées pour le retour sain et sauf des réfugiés qui demandent leur rapatriement ».

³⁵ Article 34 de la Convention de Genève.

Le PAM et l'OIM ne sont pas en reste sur la question de la prise en charge des réfugiés en Afrique Centrale. La première est une agence spécialisée des Nations Unies dont la mission est de reculer les frontières de la faim dans le monde. Sur le territoire camerounais, par exemple, son action vise la fourniture des vivres aux 17000 réfugiés nigériens installés dans la province du Nord-ouest et de l'Adamaoua. A cet effet, un protocole d'entente a été signé entre cette agence et le Cameroun le 30 octobre 2003³⁶.

S'agissant de l'OIM, ses activités en faveur des réfugiés en zone CEEAC portent sur la réinstallation de ces derniers dans les pays tiers. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2002, cette organisation a procédé à la réinstallation de 51 réfugiés en provenance du Cameroun dans les pays tels que la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et la Belgique³⁷.

Les structures nationales, bien que de façon peu démonstratives opèrent également dans le domaine de la protection et de l'assistance aux réfugiés. Les structures considérées portent des dénominations diverses. C'est le cas du COREDA angolais (Comité de reconnaissance du droit d'asile) créé par décret n°39-E/92 du 14 août 1992, de la Délégation Générale aux réfugiés du Gabon mise sur pied par ordonnance n°64/74/PR du 2 octobre 1976...Le dénominateur commun des structures considérées est qu'elles sont des structures

³⁶ L'assistance du PAM concerne la fourniture des denrées alimentaires d'urgence aux réfugiés confrontés à une situation de déficit alimentaire afin d'atténuer leur degré de vulnérabilité. Le PAM s'est donc engagé à fournir à ce titre 857 tonnes de farine de maïs, 187 tonnes de haricots ; 46 tonnes d'huile végétale, 46 tonnes de sucre, 15 tonnes de sel iodé. Pour plus d'informations, lire Hervé Michaël KUATE, *Le réfugié au Cameroun*, Mémoire de Masters en Droits de l'Homme et Action Humanitaire, UCAC, 2004, p.93.

³⁷ Hervé Michaël KUATE, op.cit, p.95.

composites, constituées de représentants des différentes administratives compétentes dans la gestion de la question des réfugiés (ministère de l'intérieur, des affaires étrangères, de la justice, de la santé publique, des affaires sociales, des finances...etc). Les structures visées disposent des compétences consultatives et admettent la participation du HCR à leurs travaux quoiqu'il ne soit pas reconnu à ce dernier une voie délibérative. Pour ce qui est du Cameroun plus précisément, les missions opérationnelles y sont conduites par des structures étatiques telles que le ministère des Relations Extérieures et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale. Le premier s'occupe de la gestion politique de la question des réfugiés et sert de relais pour le HCR auprès des autres départements ministériels. La Délégation Générale de la Sûreté Nationale se charge de la gestion des aspects pratiques de la question des réfugiés, notamment à travers la délivrance des documents tels que la carte d'identité du réfugié³⁸, l'établissement effectif des titres de voyage et autres documents de circulation hors du territoire national, l'initiative des mesures ayant trait à la mise en œuvre des textes relatifs à la condition des réfugiés au Cameroun.

Il découle de ce qui précède que le réfugié en zone CEEAC, en dépit de la précarité de sa situation n'est pas une personne solitaire. Il bénéficie d'un encadrement juridique interne et internationale à même d'alléger ses souffrances. Toutefois, cette batterie de mesures et d'institutions autour de laquelle s'articule la protection comporte des limites, d'où la nécessité de dégager des perspectives pour l'amélioration du sort des réfugiés dans la zone géographique considérée.

³⁸ Article 27 de la loi de 1997 précitée.

II. Les perspectives

Dans le traitement de la question des réfugiés, l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier est confrontée à une difficulté majeure : celle de la faiblesse de ses moyens. Celle-ci constitue un handicap pour des actions d'envergure. Face cette réalité, le Doyen DEGNI-SEGUI relevait à juste titre que l'Afrique était sur ce point tiraillée entre les politiques généreuses et la modicité de ses moyens³⁹. La situation n'est guère différente en zone CEEAC. Elle se traduit par la multiplication des instances de traitement de la question des réfugiés. Il s'agit en effet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du Conseil des Ministres de la CEEAC, qui se sont saisis de cette question et en font l'un des thèmes majeurs de leurs sessions respectives. Leurs travaux sont généralement ponctués par l'adoption de principes et de décisions ayant trait à la gestion de la question des réfugiés dans la zone. Ce travail est mené en collaboration avec le HCR et la « Commission des Vingt sur les réfugiés », organe subsidiaire du Conseil des Ministres de l'Union africaine et le « Comité de Coordination pour l'Assistance aux réfugiés ». Par ailleurs, l'une des priorités de leur action est la résolution des conflits, considérés comme les vecteurs idoines de l'afflux massif des réfugiés dans la région. Sous un angle quantitatif, l'aide est inspirée par les principes d'hospitalité africaine, peu regardants des seuils numériques de réfugiés à accueillir dans les camps⁴⁰ ou favorisant l'accueil au-delà de ce

³⁹ DEGNI-SEGUI (R), op.cit, p. 237.

⁴⁰ C'est ainsi qu'en septembre 1994, on a pu observer sur le territoire de l'ex-Zaïre, notamment à l'est, la présence de 1 200 000 réfugiés dont 850 000 agglutinés dans la seule ville de Goma.

qui est humainement acceptable. Au niveau qualitatif, l'aide vise l'intégration locale des réfugiés ; à cet effet, elle est axée sur l'accroissement des marges potentielles d'autonomie des réfugiés à travers le développement des politiques d'assimilation aux nationaux, le développement des activités génératrices de revenus ou encore la mise en place des politiques scolaires et universitaires incitatives. Toutefois, ces efforts ne peuvent pas être menés à leur terme sans les moyens financiers suffisants. Plus précisément, à l'augmentation du nombre de réfugiés correspond la baisse drastique des ressources financières des Etats membres de la CEEAC. Cette situation a d'ailleurs fait l'objet d'un séminaire organisé à Yaoundé en 1985 et regroupant tous les pays membres de cette communauté. Celui-ci a mis en lumière, pour le déplorer, les carences en ressources financières et en structures d'accueil face à la croissance constante des effectifs de réfugiés. En écho à cet appel, la situation de lassitude progressive des donateurs aggrave l'inconfort du sort des réfugiés et ouvre la voie au développement des pratiques peu favorables à l'expression des droits de ces derniers. Elles se traduisent par des refoulements individuels ou collectifs⁴¹, le rapatriement forcé de réfugiés. Ainsi, en août 1995, le Zaïre a procédé à l'expulsion de 16000 réfugiés rwandais et burundais dans leur pays d'origine. Le Burundi pour sa part a procédé à l'expulsion des milliers de réfugiés rwandais vers leur pays d'origine.

Face à ces difficultés, il importe de dégager les perspectives pour la protection des réfugiés au 21^e siècle en Afrique (A) d'une part et celles qu'offre l'avènement du concept de la sécurité humaine sur la protection des catégories les plus vulnérables de réfugiés telles que les femmes et les enfants (B).

⁴¹ Le bulletin d'information du HCR relève en 1995 les cas de refoulement des réfugiés rwandais au Burundi. Voir HCR, *Bulletin d'information*, juin 1995, p.2.

A. Les perspectives pour la protection des réfugiés en Afrique au 21^e siècle

La question des réfugiés confronte aujourd'hui l'Afrique à des défis majeurs : explorer les voies pour une approche globale et intégrée du problème. Cet état de fait passe par un changement d'attitude matérialisé par l'inscription des réponses à la crise des réfugiés dans la durabilité et la mise au point des politiques préventives.

1. L'inscription des réponses dans la durabilité

Les drames rwandais, congolais et soudanais du Darfour ont suscité en Afrique une prise de conscience de l'ampleur du défi qui est lancé au continent au 21^e siècle. Cet état de fait a d'ailleurs inspiré l'organisation des rencontres au cours desquelles de nouvelles initiatives ont été prises⁴². Il en résulte une nouvelle approche inscrite sur le long terme et assise sur une vision globale et intégrée du problème, conçu comme un problème commun au continent qui appelle un partage de responsabilités entre les organisations régionales et sous-régionales, les pays d'origine des réfugiés et les pays d'accueil. La nouvelle stratégie consacre l'abandon du traitement sectoriel pour un traitement intégré de tous les aspects du fléau : aspects politiques, économiques, sociaux et culturels. En clair, il faut départir des comportements

⁴² On peut citer à ce sujet le symposium de l'OUA et du HCR sur les réfugiés et les déplacements forcés de populations en Afrique organisé à Addis-Abeba à l'occasion de la commémoration du 25^e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'OUA de 1969, le plan d'action de Bujumbura du 17 février 1995 sur l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la région des grands lacs ou encore la déclaration du Caire du 29 novembre 1995.

réactifs pour inscrire le problème des réfugiés dans une dimension « dynamique » et « préventive »⁴³ accordant ainsi la priorité non plus sur le droit pour le réfugié de quitter son pays d'origine en vue de la recherche d'un asile à l'extérieur, mais plutôt sur son droit de vivre en sécurité dans son pays d'origine. Dans cette perspective, l'accent est mis sur la protection au sens de la recherche des solutions à même de garantir au réfugié le recouvrement d'une vie normale par son insertion comme membre d'une communauté. La priorité est ainsi accordée à l'intégration locale, au rapatriement volontaire, la réinstallation dans un Etat tiers n'intervenant plus qu'à titre subsidiaire.

2. Le recours à la prévention

La nouvelle stratégie de traitement de la question des réfugiés en Afrique fait de la prévention un de ses axes prioritaires. Il s'agit par ce moyen de s'arrêter non plus uniquement à la lutte contre les manifestations de la crise, mais de s'attaquer au mal par la destruction de ses racines. C'est pourquoi le maintien de la paix est désormais inscrit au rang des objectifs majeurs des organisations et des Etats africains, les conflits considérés comme la principale cause de la crise des réfugiés. La paragraphe 10 des recommandations du symposium de 1994 est sur ce point instructif lorsqu'il relève que les participants se déclarent « conscients que les conflits sont aujourd'hui la cause première du déplacement en Afrique ». En vue de traduire ces impératifs

⁴³ DEGNI-SEGUI (R), *op.cit.*, p.247.

en termes concrets, un système de sécurité régionale a été mis sur pied avec pour ossature le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine⁴⁴ autour duquel pivotent des mécanismes sous-régionaux.

L'autre volet de la question concerne la diplomatie préventive, qui consiste à mettre en jeu des moyens de nature éviter l'éclatement d'un conflit, et au cas où il éclaterait, éviter son extension.

L'autre axe prioritaire de la nouvelle stratégie vise le respect des droits de l'homme et la promotion du développement économique.

En effet, la protection des droits de l'homme constitue sans conteste l'un des moyens de prévention des migrations forcées, car il est admis que les violations des droits de l'homme concourent à briser toute perspective de construire des sociétés assises sur la paix et le développement durable. D'ailleurs, les droits de l'homme et les droits des réfugiés entretiennent des liens inextricables. C'est dans cette perspective que le HCR considère la violation des droits de l'homme comme une « cause essentielle...du déplacement massif de populations »⁴⁵. L'OUA se situe sur la même ligne lorsqu'elle considère les violations massives des droits de l'homme comme l'une des « causes profondes » des flux de réfugiés. Au regard de cette relation intime, il a été préconisé le traitement solidaire en Afrique des questions des droits de l'homme et des réfugiés ; il en va de même des stratégies de promotion en Afrique des politiques plus respectueuses de la dignité humaine et de la démocratie.

⁴⁴ Voir la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999, le protocole du 9 juillet 2002, les protocoles du 3 février et du 11 juillet 2003 portant révision de l'Acte constitutif de l'Union Africaine.

⁴⁵ *Réfugiés dans le monde*, op.cit, p.58

La prévention des migrations forcées passe aussi par le développement, la pauvreté et la mauvaise répartition des richesses nationales étant considérés comme les facteurs qui concourent à la crise des réfugiés. De fait, on estime que la précarité de la situation socio-économique du continent nuit à la capacité pour les pays de satisfaire aux besoins fondamentaux de leurs populations. Cette pression du besoin sur les populations représente un facteur des conflits, et partant, une cause de déplacement des populations, d'où la nécessité de mettre l'accent sur des politiques de nature à favoriser le développement.

Le traitement de la question des réfugiés ne peut faire l'économie des préoccupations propres à certaines catégories de personnes, considérées comme particulièrement exposées par la crise visée surtout dans un contexte d'émergence du concept de sécurité humaine.

B. Les nouvelles perspectives de la sécurité humaine pour la protection des femmes et des enfants

Concept émergeant dans les relations internationales, la sécurité humaine est appelée à conférer un supplément de mobilisation dans le champ de la protection de la personne humaine. L'article 1(w) du Pacte de non agression de l'Union Africaine en donne la définition suivante : « la sécurité humaine signifie la sécurité de l'individu eu égard à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Elle comprend également la création des conditions sociales, économiques, politiques, environnementales et culturelles nécessaires à la survie et à la dignité de l'individu, y compris le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la garantie à chaque individu des opportunités et des choix pour son plein épanouissement ». Appliquée dans le domaine de

la protection des réfugiés, notamment des catégories vulnérables, la notion appelle une attention particulière à la situation des enfants non accompagnés, des femmes chefs de famille assumant pleinement ce rôle mais confrontées à la difficulté. Cette préoccupation s'explique par le fait que les catégories de personnes visées sont exposées à diverses formes de violences sexo-spécifiques (mauvais traitements, harcèlement sexuel...). Il en résulte des situations de traumatismes appelant une attention et une assistance particulière et soutenue. Afin de solutionner ces problèmes, la prise en compte de la notion de sécurité humaine invite à concevoir et à mettre en œuvre des mesures appropriées. Elles peuvent concerner le rapatriement volontaire suivi d'une aide conséquente à la réinsertion sociale, l'intégration locale ou la réinstallation dans un pays tiers dans des conditions de nature à alléger les charges du déracinement.

Bibliographie

Le droit d'asile et des réfugiés, SFDI, Colloque de Caen, Paris, Pedone, 1997.

Réfugiés dans le monde 1995. En quête des solutions, Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Ed. La Découverte, Paris, 1995.

Pierre-François MERCURE : « Les réfugiés environnementaux : Réflexions sur les conséquences en droit international », In *Démocratie, droits fondamentaux et vulnérabilité*, AUF Réseau « Droits fondamentaux », Presa Universitara clujeana, 2005, pp.129-187.

Narcisse MOUELLE KOMBI, *Le Cameroun et les réfugiés*, Mémoire de Maîtrise en droit public, Université de Yaoundé, juin 1986.

Madeleine ANGOUAN'D EVAC, *Etre réfugié à Yaoundé, Contribution à l'étude des facteurs d'intégration des réfugiés dans la société camerounaise*, Mémoire, ENAM, 2000.

Hervé Michaël KUATE, *Le réfugié au Cameroun*, Mémoire de Masters en Droits de l'Homme et Action Humanitaire, UCAC, 2004

Georges Herman OMGBA, *L'insertion socio-professionnelle des réfugiés au Cameroun*, Mémoire de DESS, IRIC, 2007.

Diane HERRMANN MONABO'O AKONO, *Les enfants réfugiés*, Mémoire de DESS, IRIC, 2001.

Christophe Bernard BITSE EKOMO, *Le ministère des Relations Extérieures et la gestion des réfugiés*, Rapport de stage, IRIC, 2000.

Politique et philosophie de la guerre en Afrique Centrale

Dr Alain FOGUE TEDOM

Enseignant à l'Université de Yaoundé II,

*Directeur du Centre d'Etudes Stratégiques pour la Promotion de la
Paix et du Développement, CAPED.*

Réfléchir sur la politique et la philosophie de la guerre en Afrique centrale revient à aller aux fondements de celle – ci et à y rechercher les causes de sa permanence.

a. Une question de méthodologie

La référence à l'histoire diplomatique, et précisément à la conception européenne de la politique étrangère, conduit à rechercher dans la théorie des relations internationales les éléments sur lesquels appuyer notre réflexion.

Par rapport à la théorie des relations internationales, cette étude combine trois approches différentes : néoréaliste, dépendancialiste mais également une approche théorique, propre à l'analyse des conflits. L'analyse des conflits associe interprétation stratégique et sociologique⁴⁶ ainsi que la démarche philosophique de la recherche de la paix⁴⁷.

L'analyse des travaux consacrés aux conflits africains montre que très peu d'auteurs s'attardent sur les définitions et les concepts. C'est une erreur méthodologique lourde de conséquences pour les diagnostics finaux et donc pour les propositions devant nourrir le débat sur la prévention. Ces travaux ont tendance à amalgamer conflits politiques et conflits interétatiques. Il est donc important dans le cadre de cette étude d'établir une distinction nette entre les deux formes de conflits. Pour cela, il sera fait appel à la classification juridique traditionnelle des conflits⁴⁸.

⁴⁶ La dimension sociologique aurait supposé que nous recourrions à des entretiens avec les responsables politiques africains et étrangers et que nous cherchions à établir l'influence des lobbies et des réseaux sur l'action politique en Afrique. Une telle approche serait riche d'enseignements et conforterait certainement notre analyse. Cependant, compte tenu de la difficulté technique et matérielle de la mise en œuvre de cette démarche, notre travail est essentiellement fondé sur l'exploitation de sources et documents bibliographiques.

⁴⁷ Cette démarche qui combine une conception philosophique et juridique propose deux approches pour réaliser la paix qu'elle considère comme vitale. Elle met l'accent sur les efforts à fournir par la médiation pour tenter d'obtenir l'atténuation, voire la fin, du conflit. Contrairement à la diplomatie traditionnelle qui, très souvent, tente d'imposer la paix aux parties en conflit, la recherche de la paix s'efforce plutôt de leur démontrer les gains qu'elles seraient susceptibles d'engranger en transitant du conflit à la coopération. Cette orientation émane de l'école anglo-saxonne de « Conflict Resolution ».

Elle fonde aussi, comme l'a fait l'école européenne de la « Peace Research », la réalisation de la paix sur l'instauration de la justice sociale.

b. L'obstacle de la définition

En général, on distingue deux types de conflits : les conflits juridiques et les conflits politiques.

b.1. Le conflit juridique

Le conflit juridique est le seul conflit reconnu par le droit international : il est susceptible de trouver son dénouement dans l'application ou l'interprétation du droit par la Cour Internationale de Justice. Selon l'article 36, § 3 de la charte des Nations Unies, est considéré comme conflit juridique tout conflit lié à l'interprétation d'un traité, à l'interprétation de tout point du droit international et à la réalité de tout fait qui, s'il était établi, constituerait la violation d'un engagement international. Sont donc qualifiés de conflits juridiques « toutes les contestations au sujet desquelles les parties se contesteraient réciproquement un droit »⁴⁹. Il en est ainsi des conflits interétatiques qui en Afrique Noire, ont généralement pour principales sources l'éclatement des territoires, les séquelles de la colonisation -le partage arbitraire du continent entre le XVI - XVIIe siècle et la décolonisation mal conduite - et l'instrumentalisation des différents antagonismes qui régulièrement surgissent entre les pays africains.

Au regard des critères de définition de l'ONU⁵⁰ les conflits territoriaux, les conflits de voisinage et les conflits d'autodétermination peuvent être considérés comme des conflits

⁴⁸ Cf. VAN MINH (Tran), *Droit International et Relations Internationales*, chap. XIII, Les Conflits, Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan, Dakar, Lomé, 1982, pp. 311-340.

⁴⁹ Voir. VAN MINH (Tran), *Droit International et Relations Internationales*, Chap. XIII, Les Conflits, Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan, Dakar, Lomé, Op. Cit.

juridiques. Ce sont les seuls sur lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies peut agir, conformément aux dispositions du chapitre VI de la Charte de l'ONU, intitulé « règlement pacifique des différends ».

Face à ce type de conflit, le Conseil de sécurité peut adopter deux démarches en fonction de la situation. S'il choisit la démarche pacifique, les négociations directes, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, prévus par l'Article. 33, seront des modes privilégiés du règlement. Le Conseil de sécurité encourage le recours aux organismes ou accords régionaux et incite les parties en conflit à recourir à d'autres moyens pacifiques de leur choix.

Lorsque les voies de règlement diplomatique s'avèrent insuffisantes ou inopérantes face à une menace contre la paix, conformément aux dispositions du chapitre VII, le Conseil peut recommander des sanctions ou déclencher « toute action qu'il juge nécessaire ».

Avant sa dissolution, l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), dans son Protocole du Caire de 1964 sur la médiation, la conciliation et l'arbitrage, élaboré conformément à l'article XIX de sa Charte de 1963, fixait les conditions de saisine en cas de conflits de nature juridique. La Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage chargée de la gestion de conflits devait, conformément à l'article XIII, être saisie soit par les parties en conflit, le Conseil des Ministres soit par l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement.

Les moyens dont l'O.U.A. disposait théoriquement pour faire face aux conflits juridiques étaient : la médiation, la conciliation et l'arbitrage. Ces mesures ne pouvaient être opérantes que si les parties en conflit acceptaient, mutuellement, de soumettre leur différend à la Commission de médiation et de conciliation. Dans

la pratique, l'Organisation de l'Unité Africaine était dépourvue de tout moyen de recours en cas d'obstruction manifestée par une des parties en conflit, par un de ses pays membres ou par l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement, son instance suprême. Contrairement à l'O.U.A., l'Union Africaine (U.A.) peut s'autosaisir d'un conflit politique si celui – ci met en danger la paix et la sécurité collective.

b.20. Le conflit politique

Il est plus pratique de définir le conflit politique en l'opposant au conflit juridique. Le conflit politique peut être défini comme tout conflit dans lequel, les parties demandent la modification du droit existant⁵¹. Au regard de la situation africaine, il se présente sous la forme de conflit interne dans lequel un groupe, souvent paramilitaire, tente de remettre en cause par les armes l'autorité du régime politique en place. En principe, l'objectif visé dans un tel conflit est la mise en place d'un nouveau projet politique et social. Il naît et se développe généralement à la suite de la révolte des populations ou de minorités nationales, victimes de l'exclusion sociale et de la gestion des affaires publiques. Une observation de l'évolution du processus de démocratisation engagé en Afrique en 1990 révèle une multiplication de ce type de conflits⁵². Cette évolution démontre qu'ils naissent de la

⁵⁰ Voir ADAM (Bernard) et Al, *L'ONU dans tous ses Etats ; son histoire – Les principes et les faits. Les nouveaux défis – Quelles réformes ?*, Bruxelles, GRIP, Col. « GRIP – informations », 1995, 203 p.

⁵¹ VAN MINH, *Droit International et Relations Internationales*, pp. 331 – 340.

⁵² Voir annexe 1.

mauvaise gestion de ce processus, aussi bien par certains régimes au pouvoir que par des mouvements rebelles déviants⁵³. Elle souligne enfin que ces conflits se nourrissent essentiellement de dysfonctionnements administratifs et politiques, ainsi que des carences démocratiques et économiques des Etats africains.

L'article 2 du chapitre I de la Charte de l'O.N.U., stipule qu'« aucune disposition (...) n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ». Sur la base du respect de la souveraineté de ses Etats membres, l'O.N.U. ne peut intervenir dans un conflit politique puisqu'à l'origine de celui il y a la contestation des lois qui régulent l'espace politique national ou la remise en cause même du régime politique au pouvoir.

Comme l'O.N.U., l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) était attachée à la souveraineté de ses Etats membres. Elle non plus ne pouvait se saisir ni être saisie d'un conflit politique. Au regard des conditions de saisine de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, mentionnées supra, l'O.U.A. était vouée à l'incompétente face aux conflits de nature politique.

La Commission de médiation ne pouvait être saisie que par les parties en conflit, c'est-à-dire des Etats membres de l'organisation panafricaine. Or dans le conflit politique, seul le pouvoir en place était constitutionnellement reconnu par l'organisation. De fait, la Commission de médiation ne pouvait donc être saisie de ce type de conflit. En effet, même si les Etats membres de l'O.U.A. proclamaient (Art. 3) la « condamnation, sans réserve, de l'assassinat politique ainsi que des activités

⁵³ C'est le cas par exemple en Sierra Leone où les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF) du caporal FODAY Sanko sèment la terreur et la désolation depuis 1991 dans l'unique but de contrôler les mines de diamants que regorge le pays.

subversives exercées par les Etats voisins ou tous autres Etats », ils se déclaraient par ailleurs attachés à la « non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ». Face aux obstacles juridiques qui les a jusqu'alors entouré, les conflits politiques sont longtemps demeurés des sous-conflits au regard du droit international.

Pourtant, le conflit politique, encore appelé conflit non justiciable, est depuis les indépendances africaines et plus encore, depuis le retour du pluralisme et le début du processus de démocratisation en Afrique Noire en 1990, celui qui a causé le plus de pertes humaines et matérielles⁵⁴. En effet, les pays d'Afrique centrale traversés ou ayant été traversé par les conflits politiques internes sont nombreux : Rwanda, Burundi, Zaïre, Congo Démocratique, Congo, Centrafrique, Angola. Face à ce fléau des conflits politiques internes, la réponse du droit international restait, jusqu'à il y a peu de temps malheureusement très timide.

c. La prévention et la gestion des conflits en question

A la suite de l'effondrement du mur de Berlin en 1989 et du dépérissement du communisme, le monde est entré dans une phase de mutation qui a ouvert en Afrique et particulièrement en Afrique centrale, une période d'effervescence politique générale. Avec les transformations internationales de la fin des années 1980 en effet, de nombreux pays de cette sous-région, se sont engagés sur la voie de la démocratisation, sous la pression de la rue et de la communauté internationale. On espérait que

⁵⁴ Voir : *Pouvoir et paix en Afrique*, Op. Cit. ; AYISSI NGAH (Anatole), *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, Travaux de Recherche n°27, UNIDIR, Genève, New York, 1994, 138 p.

ce processus de démocratisation conduirait ces pays sur le chemin de la paix et qu'il y introduirait enfin la sécurité et la stabilité dans la CEEAC. Mal négociée, celle-ci donne lieu depuis 1990 à de nombreux conflits aux conséquences dramatiques. Depuis le début de ce processus, les veilles et les lendemains d'élections dans cette sous-région se transforment très régulièrement en moments de vives tensions politiques voire de confrontations armées.

Au sein des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), une initiative de diplomatie préventive a été engagée en 1995. En effet, lors de la 6^{ème} réunion ministérielle organisée à Brazzaville au Congo en mars 1995, le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale a dévoilé un projet de mise sur pied, dans les armées nationales, «d'unités pilotes spécialisées dans les opérations de maintien de la paix⁵⁵». Selon le Comité, ces « unités pilotes » mobilisables sous l'égide de l'O.N.U. sont susceptibles d'être engagées dans les opérations sous-régionales ou internationales. Le projet a ensuite été confirmé quelques mois plus tard, lors de la 7^{ème} réunion de la CEEAC tenue à Brazzaville. Et régulièrement des rencontres réunissant les responsables politiques, militaires et diplomatiques des Etats membres autour des questions portant sur la sécurité sont organisées. En septembre 2007, c'est à Yaoundé au Cameroun que tous ces responsables se sont retrouvés pour plancher une fois de plus sur cette problématique. Toutefois, l'incapacité de la CEEAC à prévenir et à gérer efficacement les conflits dans ses Etats membres, ou entre ces derniers reste une préoccupation majeure.

⁵⁵ Voir Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Mobilisation des Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, Document de référence, New York, Nation Unies, 1997, 129 p.

d. L'émancipation politique et stratégique de l'Etat africain : une nécessité

En général, les travaux de recherche ont pour finalité de permettre une compréhension toujours affinée du phénomène qu'ils étudient. De la qualité de ces travaux dépendra l'efficacité de l'action et notamment, l'action politique. Aussi, l'inefficacité actuelle des actions africaines et internationales face à l'insécurité en Afrique centrale impose- t- elle un renouvellement de l'étude des conflits qui minent cette entité géographique.

Dans l'analyse de la genèse de ces conflits politiques africains, l'absence d'autonomie stratégique et politique des Etats est un facteur important mais très souvent ignoré⁵⁶. Et pourtant, sans émancipation politique et stratégique, l'Afrique centrale ne peut ni construire, ni préserver sa sécurité. Cette précondition est d'autant plus nécessaire qu'un examen du fonctionnement des Etats africains montre une dépendance stratégique et politique⁵⁷ qui trahit leur extraversion. Elle est

⁵⁶ Jean François BAYART, Achille MBEMBE et Comi TOULABOR dans « La politique par le bas en Afrique noire ; Contribution à une problématique de la démocratie », Paris, 1992, Karthala, 268p et Jean – François BAYART, Stephen ELIS et Béatrice HIBOU dans « La criminalisation de l'Etat en Afrique », Bruxelles, 1997, Complexe, 167p soulignent avec assez de justesse certains maux qui fragilisent l'Etat en Afrique noire. Cependant, malgré la qualité de leurs analyses, ces auteurs ne prennent pas en compte la problématique du déficit d'autonomie stratégique de l'Etat africain. Leur description des dysfonctionnements de l'Etat en Afrique est juste mais elle ne souligne pas assez l'impact structurant de l'extraversion à l'origine de ces dysfonctionnements sur le continent.

⁵⁷ L'extraversion stratégique et politique de l'Afrique a entraîné naturellement son extraversion économique. Celle-ci est plus visible puisqu'elle est quantifiable. Le cas du Gabon est exemplaire pour démontrer le caractère extraverti des économies africaines. Au Gabon par exemple, la production pétrolière, contrôlée à près de 60% par la compagnie française Elf, représentait, en 1997, 45% du PIB (Cf. Jean Pierre CORDIER, directeur général d'Elf Gabon sur Radio France Internationale (RFI) le 23/02/99 à propos du poids de l'exploitation pétrolière sur le PIB gabonais). L'inconvénient de cette situation pour l'Etat gabonais c'est de ne pas disposer d'allier de revers dans une confrontation commerciale avec Elf. Dans cette étude cependant, nous ne nous attarderons pas beaucoup sur l'extraversion économique du continent noir.

subordonnée à l'exorcisation de l'héritage colonial, à un engagement résolu en faveur du pluralisme politique et de la démocratie sans lesquels, ni la construction nationale, ni la cohésion sociale, levain de la maturation politique d'un peuple, ne sont possibles.

En effet, ce n'est que lorsque la construction nationale et la cohésion sociale deviendront des acquis dans les Etats membres de la CEEAC que ces derniers pourront, avec succès, s'inspirer de la clairvoyance stratégique d'un leader politique comme le Général De GAULLE en France, pour tenter de réduire leur dépendance stratégique et politique.

Après la seconde guerre mondiale, la France était un pays ruiné. Sur le plan économique, financier, militaire et politique, elle était pratiquement sous tutelle américaine. Stratégiquement, elle était dépendante. Cette situation et le contexte de l'époque ne favorisaient pas le choix politique et stratégique sur lequel le Général De GAULLE avait engagé son pays. En effet, pour bâtir l'indépendance politique et stratégique de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale, dès son retour au pouvoir grâce à la crise algérienne en 1958, il a entrepris, avec une certaine audace, de la soustraire de la tutelle politico-stratégique américaine. Le génie stratégique de De GAULLE a consisté, dans cette situation politique délicate pour la France, à prendre conscience des lacunes de son pays par rapport à son puissant allié américain sans toutefois renoncer au projet de doter son pays d'une certaine autonomie politique et stratégique. Il a ainsi su, entre autres démarches politiques et stratégiques, donner à la celui - ci les moyens de faire contribuer les Etats et l'élite politique de l'Afrique Noire francophone à sa quête d'autonomie. Face à l'irréversible indépendance de ces Etats, il a substitué à

la domination coloniale la coopération qui a permis à la France de faire de ses anciennes colonies, des marchepieds pour son rayonnement international.

Outre l'exemple de la reconstruction politique et stratégique de la France, les ambitions politiques qui, originellement, ont suscité le début de la construction de l'Union Européenne doivent nourrir le débat sur l'urgence pour l'Afrique centrale de se doter d'une autonomie stratégique. Sans cette autonomie, même relative, il n'est en effet pas raisonnable pour elle d'envisager la paix et la sécurité. C'est en voulant s'attaquer à leurs antagonismes traditionnels et atténuer leur dépendance vis-à-vis de la puissance américaine, que six pays européens dont la France avaient jeté les premières bases de la construction européenne au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Parmi les travaux qui ont été effectués sur la sécurité en Afrique centrale, nombreux sont ceux qui établissent le parallèle entre la naissance des conflits internes et, la pression démographique, la rivalité ethnique ou l'ouverture démocratique initiée en 1990. Au terme de ce parallèle, ces travaux préconisent pour la prévention de ces conflits entre autre, la limitation et le contrôle des ventes d'armes, et souvent, la modification des frontières héritées de la colonisation.

Sans ignorer les apports de ces travaux, il s'agit dans le cadre de cette étude de démontrer que les conflits politiques qui ruinent les espoirs de développement des pays de la CEEAC ne relèvent pas d'un simple accident de l'histoire. Ils ne se réduisent pas non plus aux rivalités tribales et religieuses. L'instabilité politique qui caractérise cette partie du continent noir, la grande vulnérabilité de ses Etats ainsi que leur dysfonctionnement chronique ont pour fondements l'absence d'autonomie politique et stratégique.

Emerveillée par le tout nouveau statut international que venaient d'acquérir les anciennes colonies entre 1960 et 1970, l'élite politique de l'Afrique centrale s'est contentée de l'indépendance juridique du continent noir. Elle n'a pas compris que celle-ci ne saurait être une fin en soi dans l'évolution d'un pays, d'un continent. Aussi, s'est-elle montrée incapable d'enclencher l'émancipation politique de l'Afrique, de mener ce continent vers la modernité politique qui aurait servi de catalyseur au développement économique, social et humain.

Dans les travaux de recherche sur la sécurité en Afrique Noire de façon générale, quelques rares fois, il est fait allusion à l'absence d'autonomie stratégique et politique des Etats post-coloniaux. Cependant, peu d'auteurs posent clairement le problème de l'interdépendance entre la situation politique conflictuelle de plusieurs pays africains et les enjeux géopolitiques et géostratégiques des puissances occidentales.

On observe aussi que les relations entre responsables politiques africains et occidentaux, qui révèlent parfois une certaine connexion entre «princes du Sud et princes du Nord»⁵⁸, sont très souvent ignorées dans l'étude des conflits africains. La connexion entre «princes du Sud et princes du Nord» se structure autour de relations plutôt patrimoniales. En se positionnant en gardiens des intérêts de certaines multinationales⁵⁹, en servant de relais dans la confrontation entre grandes puissances en Afrique ou en finançant des carrières politiques⁶⁰, les régimes

⁵⁸ Voir BADIE (Bernard), *L'Etat importé ; L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 334p.

⁵⁹ Voir *l'Express* du 12/11/96. pp. 66 – 70.

⁶⁰ Voir Pierre PEAN, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983, 340 p.

africaines sont parvenues à séduire une partie de l'élite politique occidentale. De cette séduction s'est développée une connivence entre les régimes africains et les démocraties occidentales. Les liens amicaux très étroits qui lient les gouvernements occidentaux à certains dirigeants africains est un facteur structurant du déficit démocratique du continent et donc de sa vulnérabilité face aux conflits⁶¹. De tels liens permettent aux régimes autoritaires africains de jouir d'une sorte d'assurance vie politique qui les rend peu réceptifs aux exigences de réformes institutionnelles, politiques et sociales qu'impose la situation générale des pays africains. Dans de nombreux cas au sein de la CEEAC, ces liens constituent un réel obstacle pour l'émergence d'une opinion publique nationale, d'une société démocratique indispensable pour un développement économique.

e. L'extraversion de l'Etat postcolonial : un handicap pour la construction de la paix en Afrique

Dans l'étude des conflits africains, l'approche socio-politique est la plus répandue. Elle englobe plusieurs angles d'analyse : sociologique, anthropologique, ethnologique et historique et permet de dégager une typologie des origines des conflits politiques que nous qualifions de traditionnelle. Parmi ces origines on peut citer :

- le déficit de démocratie;
- la tentation hégémonique de l'État post-colonial ;
- les insuffisances institutionnelles ;
- la crise de la cohésion sociale ;

⁶¹ Cf. infra le poids de l'amitié entre François MITTERRAND et Juvénal HABYARIMANA dans le développement du conflit rwandais de 1994 par exemple.

- la patrimonialisation et le clientélisme des pouvoirs ;
- le déficit de légitimité politique des gouvernants ;
- la violence atavique des africains ;
- les déviances ethniques et tribales.

La principale critique que soulève cette typologie est qu'elle n'aborde pas réellement la question fondamentale de l'origine des crises. Ainsi, la crise de la participation politique par exemple pose le problème de l'archaïsme politique et celui du déficit démocratique des Etats africains. Elle est également à la base de nombreuses frustrations parmi les populations, car elle favorise le développement des inégalités sociales, renforce la conscience d'appartenir à l'ethnie, à la tribu ou au groupe et donc, crée les conditions du déclenchement des conflits internes. Mais à aucun moment l'approche socio-politique n'offre l'explication permettant de comprendre la genèse et la perpétuation de l'archaïsme politique en Afrique Noire. L'approche socio-politique ignore l'influence des puissances occidentales sur l'évolution politique de ce continent ; elle n'explique pas non plus comment et pourquoi, pendant près de quatre décennies, les puissances occidentales, pourtant des démocraties, ont soutenu, dans un certain unanimité, l'analyse, pourtant paradoxale, selon laquelle la sécurité et le développement en Afrique ne pouvaient être atteints qu'à travers le parti unique⁶². Par ailleurs, dans la réflexion que suscite les mutations politiques en cours sur le continent depuis le début des années 1990, l'approche socio-politique ne prend pas assez en compte

⁶² Voir MEDARD (Jean - François), « La spécificité des pouvoirs africains », Paris, *Pouvoirs* n°25, PUF, 1983, pp. 5 - 22.

l'instrumentalisation du processus démocratique africain par les grandes puissances. Compte tenu des enseignements du passé, il est aujourd'hui difficile de faire admettre que les partisans africains et surtout occidentaux du monolithisme politique en Afrique Noire ignoraient que celui-ci constituerait, à moyen ou à long terme, un obstacle insurmontable tant pour un véritable développement économique et social que pour la sécurité du continent.

En réalité, l'approche sociopolitique met en exergue l'inconvénient de ne pas dépasser les causes premières des conflits qui très souvent, ont des origines beaucoup plus complexes⁶³. La cause originelle des conflits politiques internes africains est en effet à situer dans l'extraversion de l'Etat post-colonial. Celle-ci se présente sous la forme d'une dépendance politique et stratégique importante des Etats africains vis-à-vis de leurs alliés occidentaux et plus particulièrement, à l'égard de leur ancienne puissance coloniale. Cependant depuis quelques années, on observe que ce phénomène d'extraversion met aussi en scène les pays africains entre eux⁶⁴. Ce nouveau développement de la dépendance politique en Afrique Noire est à l'œuvre dans la tragédie de la région des Grands Lacs.

⁶³ Les analyses de Jean - François BAYART dans « Etats, identité et conflits dans le monde » (in *Penser la guerre ... Penser la paix*, Paris, 1999, Sciences Humaines, pp. 37 - 48, placent la question identitaire et religieuse au cœur des conflits contemporains mais soulignent par ailleurs que cette situation résulte d'un phénomène d'instrumentalisation idéologique. Une telle conclusion interpelle le chercheur qui étudie les conflits internes africains et l'invite à aller au-delà des apparences ethniques pour analyser la prédisposition structurelle de l'Etat africain à produire à produire de la violence.

⁶⁴ Cf. la situation des alliances politico-militaires dans les Grands Lacs, notamment dans le conflit rwandais de 1994, lors de la chute du président MOBUTU en 1997 et dans le conflit en République Démocratique du Congo depuis 1998.

La typologie traditionnelle des sources de conflits politiques africains ne permet pas d'aller à la racine même des maux et des dysfonctionnements divers : c'est la combinaison de ces maux et dysfonctionnements qui favorise la naissance et le développement de l'insécurité qui entrave la croissance des pays membres de la CEEAC.

L'extraversion des Etats africains, héritage de la pensée diplomatique européenne du XVII^e siècle et symbolisé par la connexion entre princes du Sud et princes du Nord, place les puissances occidentales et notamment les ex - puissances coloniales européennes au centre de l'analyse des conflits politiques internes africains. Cette réalité ne semble pas toujours bien analysée dans les études portant sur la politique et la philosophie des conflits et guerres africains.

En effet, beaucoup d'analystes, soucieux de tenir rigoureusement compte de la souveraineté juridique des Etats africains, ne s'attardent pas sur l'extraversion du continent noir. En partant du principe que les États africains sont indépendants et donc souverains, ils s'interdisent de poser ouvertement le problème pourtant réel de la dépendance politique et stratégique des Etats africains. Nombre d'auteurs considèrent, à tort, que les pays africains ont une vie politique interne autonome, guidée par des logiques internes. Cette approche est liée à l'interprétation

du système interétatique qui régit la diplomatie internationale⁶⁵. Dans les relations internationales, il est en effet admis que la politique étrangère des États est structurée par leur politique intérieure. Ce principe reconnaît à tous les États une certaine autonomie pour organiser leur vie politique interne. Or, à partir de l'analyse de quelques cas concrets de conflits politiques internes survenus en Afrique centrale, il apparaît que les pays de la CEEAC ne sont pas toujours maîtres de leur politique interne, ce qui pose le problème central de l'extraversion étatique.

L'extraversion des États africains renvoie à leur incapacité à maîtriser ou à contrôler, même de façon relative, leur destin et plus particulièrement, leur destin politique et stratégique vis à vis de leurs alliés.

⁶⁵ - ARON (Raymond), *Paix et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 8^e édition, 794p ;

- DUROSELLE (Jean - Baptiste), *La nature des Relations Internationales*, in *Politique Internationale*, automne 1979, pp. 109-123 ;

- MORGHENTAU (Hans), *Politics Among Nations, The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985, 6^e édition, 688p ;

- BRAILLARD (Philippe), REZA DJALILI (Mohammed), *Les Relations Internationales*, Paris, PUF, Que sais - je ? n° 2456, 4^e édition mise à jour, 1988, 124p ;

- CHALIAND (Gérard), RAGEAU (Jean - Pierre) *Atlas stratégique, géopolitique des rapports de force dans le monde*, Paris Fayard, 2^eème édition, 1988, 223p ;

- ROCHE (Jean-Jacques), *Théories des Relations Internationales*, Paris, Montchresen, Clefs/Politique, 1994, 152p ;

- LEMARCHAND (Philippe) (Dir), *L'Afrique et l'Europe, Atlas du XX^e siècle*, Bruxelles, Complexes, 2^eème édition revue et remise à jour, 1994, 272 ;

- HASSNER (Pierre), « Par delà la guerre et la paix : Violence et intervention après la guerre froide », in *Etudes*, Paris septembre 1996, pp. 149-157 ;

- COLARD (Daniel), *La société Internationale après la guerre froide*, Paris, Armand Colin, 1996 233p ;

- ZORGBIBE (Charles), *L'Après - guerre froide dans le monde*, Paris, PUF, Que sais - je ? , n° 2813, 1993, 127 p.

En réalité, le concept d'extraversion exprime ici la dépendance stratégique et politique des Etats africains. Cette dépendance qui facilite la défense des intérêts stratégiques occidentaux en Afrique, n'est pas seulement le résultat de la contrainte exercée sur les pays africains par leurs partenaires étrangers. Certes, pour de nombreuses raisons, les anciennes puissances colonisatrices en particulier et les grandes puissances en général, ont intérêt à voir cette dépendance se perpétuer. Mais il est juste de préciser que, contrairement à l'idée qui encadre l'approche impérialiste des relations internationales, et notamment l'analyse des dépendentialistes, l'Afrique Noire ne subit pas forcément cette dépendance. Son élite politique semble y avoir vu très tôt le meilleur moyen de compenser son manque de légitimité. Elle semble aussi y avoir vu un moyen efficace pour se maintenir au pouvoir dans un environnement où la crise de la participation politique et le déficit démocratique rendent la sécurité à la tête du pouvoir incertaine. On observe que de nombreux pays d'Afrique Noire en générale de l'Afrique centrale en particulier doivent, plusieurs années après leur indépendance, recourir au parrainage extérieur de leurs alliés occidentaux afin de définir aussi bien leur politique intérieure que leur politique étrangère. Cette affirmation est grave ; mais elle est bien fondée. La bataille politique offerte par l'ensemble de la classe politique sénégalaise à Paris le 21 octobre 1998, à l'occasion de la visite

d'État du président sénégalais en France⁶⁶, en est une bonne illustration. L'analyse des relations franco-africaines et

⁶⁶ Cette visite était précédée par la révision constitutionnelle du 27 août 1998, très contestée. Après les émeutes politiques survenues au Sénégal en 1991, afin de ramener le calme, le régime du président Abdou Diouf, sur proposition de la commission de la réforme du code électoral qui découle de la table ronde réunissant gouvernement et opposition, décide de la révision constitutionnelle du 22 août 1991. La nouvelle constitution ainsi adoptée stipule que le président de la république est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une fois. Mais à la surprise générale, le 27 août 1998, à deux ans des élections présidentielles, le même président Diouf décide unilatéralement d'une nouvelle révision constitutionnelle supprimant l'article 21 : « le président, n'est rééligible qu'une seule fois », ainsi que les dispositions de l'article 28, qui exigeait la majorité absolue des suffrages exprimés, représentant au moins le quart des électeurs inscrits pour être élu au premier tour de la présidentielle. Cette opération qui atteste du drame que constitue l'alternance politique pour nombre de régimes africains, y compris pour ceux qui se plaisent à se présenter sur la scène internationale comme des modèles en matière de démocratie en Afrique, a naturellement mis l'opposition sénégalaise en colère. Profitant du voyage d'État du président Diouf à Paris, celle-ci est venue en France expliquer pourquoi elle est contre cette révision constitutionnelle. Le choix de Paris comme terrain de bataille de la politique interne sénégalaise n'est pas neutre. C'est ce qu'affirme explicitement Amath DANSAKHO, un des leaders de l'opposition sénégalaise lorsqu'il déclare : « Pourquoi nous qui voyons des Jaguars de l'armée française survoler Dakar, à la veille de chaque élection nationale, comme pour nous dire « si vous bougez, on vous casse la gueule », nous n'irons pas taper à la porte de ceux qu'Abdou Diouf considère comme le pouvoir réel au Sénégal ? ». Voir L'AUTRE AFRIQUE n°65 du 28 octobre au 3 novembre 1998, p. 14.

Cette déclaration est une belle démonstration de ce qu'est l'extraversion étatique en Afrique Noire. Les conséquences de cette situation sur la construction de la paix en Afrique Noire sont nombreuses.

L'extraversion étatique de l'Afrique ne favorise pas l'émergence d'une opinion publique nationale respectée tant par les pouvoirs politiques africains que par leurs partenaires occidentaux. Dans ce cas, il devient facile pour les régimes africains de se recroqueviller derrière leur prétendu souci de sécurité pour passer sous silence les droits les plus élémentaires des citoyens et surtout, pour imposer sous le regard complaisant de leurs alliés occidentaux, le respect de l'ordre. L'obsession des régimes africains pour l'ordre est régulièrement à la source de nombreux conflits politiques.

L'extraversion relativise l'influence de l'opinion publique et des électeurs en Afrique Noire car, c'est à l'étranger que très souvent, l'on va conquérir le pouvoir. C'est aussi avec l'appui de l'étranger qu'on le conserve. Cette réalité est confirmée par les efforts de communication immenses que les régimes africains consacrent pour soigner leur image auprès des opinions publiques occidentales et des institutions internationales. A cause de l'extraversion des États africains, le processus de démocratisation engagé au début des années 1990 sur le continent noir semble s'être réduit, pour certains pouvoirs, à de simples opérations de communication. Pour nombre de régimes africains, en effet, il semble de loin plus important d'acheter quelques pages, voire quelques lignes dans les journaux panafricains paraissant en Europe et dans les journaux influents en Occident que d'investir dans les infrastructures de bases nécessaires au développement et la cohésion sociale. Cf. « comment et à quel prix les chefs d'État africains soignent leur image », in L'Autre Afrique n° 82 du 31 mars au 6 avril 1999. L'extraversion étatique des États africains exerce sur la construction de la paix et de la sécurité une influence qu'on ne peut pas continuer à ignorer. Elle rend les pays africains particulièrement vulnérables, dans la mesure où leurs alliés occidentaux occupent une place centrale aussi bien dans leur système de défense, dans leur politique intérieure que dans la définition de leur politique étrangère. Aussi, peut-on malgré le processus de démocratisation engagé en Afrique Noire depuis 1990, observer que tant dans les rangs des partis d'opposition que dans ceux au pouvoir en Afrique francophone par exemple, il est encore d'actualité que pour conserver ou pour conquérir le pouvoir, il faut obligatoirement recevoir la bénédiction de Paris, (Cf. Chap. II infra). En Afrique de l'Est, depuis la nouvelle dynamique américaine en Afrique, la conquête du pouvoir, par les armes ou par les urnes, doit en général recevoir l'appui américain. Ce constat est confirmé par les exemples rwandais, ougandais ou encore par celui de l'ex-Zaïre en 1996. De plus en plus, on observe aussi un impact non négligeable des antagonismes régionaux sur le développement des conflits politiques en Afrique.

précisément des relations entre Paris et les pays de son pré-carré en Afrique subsaharienne, met encore plus en lumière la nature de l'extraversion étatique et son impact sur la sécurité en Afrique Noire.

L'extraversion étatique des pays africains est au cœur de la problématique des conflits politiques en Afrique centrale. L'ancien conseiller spécial du président MOBUTU pour les questions de sécurité et par ailleurs ancien ministre de la Défense, Honoré N'GBANDA NZAMBO, avec une lucidité, quoique tardive, le démontre. C'est dans le déficit démocratique qui caractérisait le zaïre, qu'il situe les origines de la guerre civile qui a conduit à la chute du président MOBUTU en mai 1997⁶⁷.

Sur le plan économique et financier, l'ancien ministre situe les sources du conflit dans la gestion catastrophique du pays par le régime qu'il servait. Il rend aussi responsable de la déliquescence de l'Etat, le clientélisme et la criminalisation de l'économie dont la conséquence fut la fuite massive de nombreux investisseurs nationaux et étrangers⁶⁸.

La transposition en Afrique Noire de la confrontation Est-ouest née de la guerre froide a servi l'enracinement du régime autoritaire de MOBUTU. Elle a permis à celui-ci de jouir du soutien politique, diplomatique et militaire occidental grâce auquel il a pu contrôler et écraser toutes les tentatives de soulèvement à l'intérieur du pays. Le Zaïre, plus que d'autres pays africains, a ainsi renforcé sa dépendance politique et stratégique envers ses alliés occidentaux. Cette dépendance a finalement été fatale au président MOBUTU. Le déroulement

⁶⁷ N'GBANDA NZAMBO KO ATUMBA (Honoré), *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal MOBUTU*, Paris, éd. Gideppe, 1998, p. 355.

⁶⁸ Ibid.

des événements qui ont conduit à la prise du pouvoir par Laurent Désiré KABILA en mai 1997 souligne l'influence décisive de la diplomatie américaine sur la fin du régime Mobutu et confirme plus généralement le lien entre l'extraversion des Etats africains et leur vulnérabilité.

Les liens qui unissent la Grande Bretagne aux pays africains dans le cadre du Commonwealth ne sont pas particulièrement démonstratifs de l'extraversion des États. Il n'existe pas de cadre politique formel unissant les pays hispanophones avec l'Espagne, et les pays lusophones au Portugal. Depuis le début des années 1980, la diplomatie belge est en perte de vitesse en Afrique Noire et plus particulièrement dans la région des Grands lacs⁶⁹. La «redécouverte»⁷⁰ de l'Afrique Noire par la puissance américaine à la fin de la guerre froide n'est pas encore consolidée. Finalement, la France est la seule puissance qui entretient avec ses anciennes colonies africaines, mais aussi avec bien d'autres pays d'Afrique Noire, des relations politiques, militaires et économiques susceptibles de démontrer avec une certaine clarté, l'étendue et les conséquences de l'extraversion des Etats africains. Pour l'essentiel, les pays de la CEEAC appartiennent au pré-carré français ; l'analyse de leurs relations avec Paris illustre bien leur extraversion.

⁶⁹ - COOLSAET(RiK), « La politique belge en Afrique », in L'Afrique subsaharienne en transition, Op. Cit, pp. 45-59 ;

- « Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994) », *Tome I, Rapport, Mission d'information commune*, Rapport n°1271, Assemblée Nationale, Paris, 1998, p - p. 17-21.

⁷⁰ On parle de «redécouverte » car pendant la guerre froide, les Etats-Unis semblaient avoir délégué la défense de leurs intérêts africains à leurs alliés européens. Depuis l'effondrement du communisme, on assiste à une véritable offensive de la diplomatie américaine en Afrique Noire. Le symbole le plus fort de la nouvelle dynamique américaine dans cette partie du monde reste, pour l'instant, la tournée du président Bill CLINTON du 22 mars au 2 avril 1998 au Ghana, en Ouganda, en Afrique du Sud, au Botswana et au Sénégal.

Remarques conclusives

Réfléchir sur la politique et la philosophie des guerres qui minent les pays membres de la CEEAC revient à analyser les fondements de celles-ci. Au terme réflexion, il apparaît que Dans l'étude des conflits africains en générale, l'approche socio-politique englobant les démarches sociologique, anthropologique, ethnologique et historique est récurrente. Cette approche ne permet pas de saisir toute la complexité des guerres et conflits qui hypothèquent le développement économique de cette entité géographique riche en ressources susceptibles de faire d'elle un acteur géopolitique majeur sur le continent africain. En effet, un examen des conflits rwandais, zaïrois, congolais, burundais, tchadien, angolais etc. montre que la quête ou le maintien au pouvoir est au cœur des violences qui déchirent la CEEAC.

Ces violences sont l'expression de l'immaturité voire de la cécité stratégique des Etats membres de cette sous-région. Cette cécité stratégique est préparée et entretenue depuis les années d'indépendances par l'extraversion étatique qui caractérise les pays de la CEEAC qui sont tous d'anciennes colonies. Cette malformation structurelle propre à l'Etat postcolonial africain laisse aux partenaires étrangers de celui-ci mais aussi aux multinationales, d'importantes marges de manœuvre dans la définition et la défense de leurs intérêts. Cette situation qui fait des pays membres de la CEEAC un réceptacle de la volonté géostratégique de leurs partenaires les rend vulnérables.

Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale

Dr MVOMO ELLA WOULSON

*Enseignant à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun
(IRIC)*

Introduction

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a été créée en 1983. Elle recouvrait une large entité géographique comprenant l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, le Tchad, la RCA et le Rwanda. Depuis peu, le Rwanda et le Burundi ont annoncé leur retrait de cette organisation.

La CEEAC veut promouvoir en coopération régionale et la création d'un un marché commun. Elle est une sous-région privilégiée en raison de sa situation géographique avantageuse. En effet, la CEEAC est située au carrefour des échanges sur le continent, elle revêt d'innombrables ressources économiques. Aussi, cette sous-région dispose-t-elle en principe de tous les atouts pour être un acteur économique et géopolitique majeur sur le continent voire au plan international. Mais nonobstant ces atouts, elle demeure en marge du jeu de puissance tant sur le continent qu'au-delà. Ce paradoxe s'explique par l'absence de stabilité et de cohésion politique à l'intérieur des Etats membres de cette organisation.

I. La CEEAC un scandale geopolitique

A. Le potentiel économique de l'Afrique Centrale

L'Afrique Centrale est un ensemble sous-régional qui regorge de nombreuses et diverses ressources naturelles.

Comme ressources agricoles, les pays membres de la CEEAC produisent de nombreuses cultures vivrières à côté de cultures rentes telles : le cacao, le café, l'huile de palme, le tabac, la banane. A titre d'exemple, le Cameroun est le 6^{ème} producteur mondial de cacao.

La richesse forestière de cette sous-région est exceptionnelle. En effet, La forêt équatoriale qui plusieurs de ses pays membres (Cameroun, Congo, Gabon, la RCA, la RDC) recèle diverses essences de bois très prisées.

Le cas de la RDC, souvent présentée comme un « scandale » géologique en raison de son exceptionnelle richesse en minerais, en gemmes et en ressources énergétiques, est assez représentatif

de la richesse de la CEEAC. En effet, le potentiel hydraulique et énergétique des pays membres de cette organisation est important ; neuf d'entre eux sont producteurs de pétrole. 7% des ressources pétrolières mondiales se trouvent en Afrique subsaharienne.

La puissance, entendue comme capacité à exercer de l'autorité ou de l'influence dans le cadre des relations internationales, n'a pas toute sa pertinence ici sur le plan géopolitique, en ce qui concerne la communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale.

B. Les besoins et les objectifs de l'intégration

La quête de l'intégration apparaît dans les relations internationales comme le meilleur moyen pour un groupe d'Etats de mutualiser leurs efforts en vue d'élever le niveau de vie de leurs populations et de s'assurer une plus grande influence dans la marche du monde. Dans cette perspective, les regroupements régionaux ou sous-régionaux réussis peuvent être une source de puissance tant économique que géopolitique voire géostratégique. La création de la CEEAC en 1983 s'inscrit dans cette réflexion. Avec ses 101.256.000 (cent un million deux cents cinquante six mille) d'habitants pour une superficie totale de 6.667.386 (six millions six cents soixante sept mille trois cents quatre vingt six) km², cet ensemble politique se voulait un espace de compétitivité globale en raison de l'étroitesse des marchés nationaux mais aussi de l'interdépendance des économies de ses Etats membres. Elle s'inscrivait dans le sillage des organisations régionales dont l'objectif est la consolidation des économies et des marchés de leurs Etats membres afin de : stimuler la concurrence, favoriser l'innovation, améliorer les échanges et les mécanismes commerciaux, faire pression pour baisser les prix à la

consommation et créer les conditions favorables à l'amélioration et l'élévation du niveau de vie des populations et au renforcement du développement économique.

La création de la CEEAC est venue faire doublon avec l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) créée en 1964 et compte environ 30.000000 (trente six millions) d'habitants réparties sur 3.000.000 (trois millions) de Km². L'UDEAC a été remplacée en 1994 par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En effet, à sa création, l'UDEAC avait pour objectif la création d'une zone de libre - échange entre ses Etats membres, celle d'institutions intégrantes comme la bourse des valeurs, la Cour communautaire de justice, la commission interparlementaire.....

C. Les indicateurs qui illustrent le scandale

Les principaux indicateurs sur les Etats de l'Afrique centrale révèlent notamment de nombreuses disparités entre elles.

- Les ressources naturelles ne sont pas réparties dans la CEEAC de façon équilibrée.
- L'indice de développement humain est différent d'un pays à l'autre. En Guinée Equatoriale par exemple, l'indice de développement humain est inversement proportionnel au PIB par habitant. La guinée a des richesses pour 10 millions d'habitants mais en compte à peine un million.
- Le sous-sol de la RDC est un sous-sol géologique : on y retrouve du cobalt, du diamant, de l'or, de l'ammonium etc. Cependant la gestion de toutes ces ressources est catastrophique déjà pendant la colonisation mais aussi après l'indépendance du pays.
- La RCA est riche en ressources extractives mais ses populations n'en profitent pas.

II. Instabilité politique : hypothèque sur l'intégration sous régionale

L'instabilité, et notamment l'instabilité politique, est, en raison de conflits internes qu'elle charrie, un obstacle majeur à l'intégration au sein de la CEEAC.

A. Les facteurs d'instabilité

1. Les facteurs internes

L'instabilité à l'intérieur des Etats de la CEEAC s'organise autour de la conquête ou de la conservation du pouvoir par des moyens non démocratiques. En effet, la légitimité insuffisante de nombreux dirigeants des pays membres de cette sous-région et la nature autoritaire de leurs régimes ne favorisent pas l'émergence d'un cadre démocratique où le débat politique et la question de l'alternance peuvent être envisagés sereinement. Dans un contexte dominé par l'immobilisme et l'archaïsme politique, les adversaires politiques les plus acharnés de ceux qui se maintiennent au pouvoir contre la volonté de leurs populations finissent par se convaincre que seule la violence peut leur permettre d'accéder eux aussi au pouvoir. C'est ainsi que naissent et se développent les nombreux conflits politiques dont l'enjeu est la lutte pour pouvoir. Ces conflits entretiennent l'instabilité interne dont il est ici question.

L'absence de pédagogie et de débats nourris sur la question de l'intégration au niveau communautaire fait le jeu des dirigeants politiques qui ne se sentent pas interpellés par le besoin de transparence et de bonne gouvernance voulu par les populations locales.

Outre les problèmes liés aux luttes pour la conservation ou l'accès au pouvoir, les rapports difficiles entre gouvernants et

gouvernés, la question des réfugiés est une réelle préoccupation au sein de la CEEAC. Cette question des réfugiés est elle aussi une source de d'instabilité.

2. Facteurs externes

En Afrique, il y a une certaine constance à vouloir expliquer toutes les difficultés par une main invisible venue de l'extérieur. Dans cette optique, régulièrement les plans d'ajustement structurels auxquels sont assujettis pratiquement tous les Etats de la CEEAC sont présentés comme la cause principale de leurs difficultés économiques. Dans le même sillage, occultant la part de responsabilité de l'élite politique africaine, régulièrement, l'intérêt des grandes puissances pour les richesses des pays membres de la CEEAC est mis en avant pour expliquer leur instabilité.

B. Les manifestations de l'instabilité

1. Sur le plan national

L'instabilité politique se manifeste au sein des Etats membres de la CEEAC par la récurrence des coups d'Etats. Ils sont principalement le fait de groupes rebelles et constituent un facteur majeur de déstabilisation. Le Congo, le Tchad, la RDC, la RCA etc. sont autant de pays membres de la CEEAC en permanence confrontés à ce fléau. Au Rwanda, entre 1991 et avril 1994, la lutte pour le pouvoir a conduit à un génocide. Ce génocide a livré la sous-région à une vaste errance de réfugiés

2. Sur le plan régional

L'insécurité permanente qui caractérise la sous – région inquiète ses Etats membres car elle favorise et intensifie la circulation des armes légères et de petits calibres, qui s'additionne aux trafics de pierres précieuses qui financent les groupes armés. Les bandes armées sont maintenant financées et soutenues ouvertement par certains pays au détriment des autres dans la même zone au mépris de toutes considération, des règles du Droit international, ou même de la morale politique. C'est le cas du soutien à la rébellion congolaise par le régime Rwandais dans l'ex-Zaïre, la Guerre civile au Congo a été sanctionnée par le retour au pouvoir de SASSOU NGUESSO, avec l'aide du régime anglais. Tout ceci met à mal la construction et la réussite du processus d'intégration de l'Afrique Centrale.

C. Conséquences sur le processus d'intégration

La bataille et les tiraillements des dirigeants politiques pour le leadership de la zone CEEAC constituent un blocage à l'intégration l'intégration. Les observateurs pensent que la résolution de ce blocage passe par une distribution plus équilibrée des rôles et pouvoirs dans la conduite des affaires communautaires. La rivalité entre deux projets communautaires, la CEMAC et la CEEAC n'est pas un atout pour l'intégration régionale.

III. Eléments de solution et de prospective

- La nécessité du développement d'une conscience géopolitique sous régionale par une fusion de la CEMAC et de la CEEAC ;

- La mutualisation des initiatives de sécurité et l'émergence d'une identité stratégique propre ;
- La convergence de la coopération en matière de sécurité ;
- L'émergence d'une gouvernance globale et d'une culture politique démocratique.

Paix, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest

Dr Zeïni MOULAYE

Introduction

Longtemps perçue dans l'Afrique profonde comme un facteur de prévention de la peur, de la souffrance et de la mort, la sécurité est aujourd'hui considérée comme un levier de délivrance de la peur (dimension psychologique), du besoin (dimension développementale) et surtout un droit imprescriptible de l'Homme (dimension juridique).

Ces quinze dernières années, le concept a pris de l'envol et s'est fait inviter partout où il est question d'instauration d'un climat de sérénité, de consolidation de la paix, de cohésion sociale, de démocratie et même de développement. À cet égard,

l'ampleur des défis actuels en matière de sécurité et les perspectives laissent entrevoir de nouveaux horizons dont le plus pertinent, à la lumière de la mondialisation, paraît être une nouvelle ère de sécurité fondée sur un cadre normatif international, lui-même bâti sur la définition de normes régionales et internationales qui permettraient d'évoluer vers une situation globale d'amélioration de la sécurité dans le monde. En attendant d'ouvrir ce champ de vision, jetons un coup d'œil sur le paysage sécuritaire africain.

I. Le paysage sécuritaire de l'Afrique

L'Afrique des années 1990 a offert au monde le théâtre d'un environnement sécuritaire dans lequel certains États ont perdu tout contrôle sur la vie politique, économique et sociale. Ainsi la Somalie, le Libéria, le Rwanda, le Burundi, la Sierra Leone, l'Angola, le Mozambique, le Congo, le Mali, le Niger, le Soudan, l'Algérie ont été secoué par des conflits internes sanglants.

Aujourd'hui encore, dans plusieurs pays africains, les populations sont souvent prises en tenaille dans le tourbillon des conflits (rébellions, guerres civiles, guerres ethniques, guerres de clans, affrontements entre milices et forces régulières etc.). Les effets de ces conflits, souvent violents, sont désastreux pour l'espèce humaine. Et si on peut admettre que la sécurité des États demeure une condition nécessaire pour la sécurité humaine, il n'est pas évident que la sécurité des individus découle forcément de la sécurité des États. En Afrique particulièrement certains États sont incapables d'assurer à leurs citoyens la sécurité la plus élémentaire à cause de leur déliquescence, de l'absence d'autorité, de l'occupation du terrain par des seigneurs de guerre et autres bandits de grands chemins (exemple typique : la

Somalie). C'est dire combien la « sécurité humaine » est plus que jamais d'actualité. Ce disant, les principales sources d'insécurité, d'instabilité et de sous-développement en Afrique sont :

- Le banditisme urbain et périurbain ;
- Les conflits intra et intercommunautaires (découlant souvent des litiges fonciers, de la rareté des ressources naturelles, des déséquilibres environnementaux, etc.) ;
- Les conflits d'intérêt ou de leadership (chefferie traditionnelle, leadership politique) ;
- Les conflits relationnels entre droit coutumier et droit positif ;
- Les conflits religieux (déviations et montée intolérance religieuse) ;
- Les crises sociales (revendications catégorielles : école, syndicats et autres corporations) ;
- La délinquance économique et financière (faux monnayage, blanchiment argent, trafic illicite œuvres d'art, confection faux documents, cybercriminalité etc.) ;
- L'accumulation pléthorique et la prolifération des armes légères ;
- Les conflits armés ouverts (avec leur flux migratoire, trafics en tout genre, utilisation de territoires voisins comme arrière base) ;
- Le banditisme transfrontalier et transnational (terrorisme).

Par rapport à ces sources d'insécurité, qui constituent autant de défis sécuritaires, aucune région africaine n'est épargnée. À cet égard, on peut affirmer que l'Afrique est sans doute l'un des continents les plus instables au monde. Entre 1960 et 2006, on y a enregistré 73 coups d'États et ces quinze (15) dernières années le paysage sécuritaire africain a été dominé par :

- La montée de l'intégrisme religieux dans tous les États Nord-africains, y compris l'Égypte ;
- Des rébellions ont éclaté au Mali et au Niger ;
- Le Liberia et la Sierra Leone ont souffert d'une décennie de guerre civile ;
- La Guinée Bissau et la Mauritanie ont connu coup d'État sur coup d'État ;
- Le Sénégal souffre d'une guérilla séparatiste en Casamance depuis 25 ans ;
- La Côte d'Ivoire a été divisée en deux par une rébellion armée ;
- Le Togo connaît une instabilité politique permanente depuis l'assassinat du président Sylvanus Olympio en 1963 ;
- Le Nigeria est en proie à des troubles ethniques et confessionnels intermittents ;
- Le terrorisme est en recrudescence en Algérie, au Maroc et en Somalie ;
- Les pays des grands lacs ont connu des déchirements terribles allant parfois jusqu'au génocides ;
- Les pays d'Afrique australe connaissent une relative accalmie mais ils sont dévorés par la pandémie du Sida et minés par la violence urbaine et périurbaine ;
- Le pouvoir politique est l'objet d'une féroce compétition et les ressources naturelles d'une exploitation éhontée ;
- Les foyers de tension, les crises et les conflits armés ne cessent de se multiplier, etc.

Parallèlement aux crises, aux conflits armés, au terrorisme, et plus souvent dans leur foulée, l'insécurité s'accroît avec son lot quotidien de trafic en tout genre, de braquages de véhicules,

d'attaques à main armée, de vols, de viols, de violences physiques, de meurtres, d'assassinats politiques, d'apparition du phénomène des enfants-soldats.

1.1. Les causes de l'insécurité

Outre la frustration, l'ignorance et la misère, les causes de l'insécurité sont nombreuses et variées. Citons, entre autres, une dette publique asphyxiante pour tous les pays africains et la rage de conquête ou de conservation du pouvoir qui tue la créativité et la dynamique interne. Il y a aussi une féroce compétition pour l'accès aux ressources naturelles et, dans le même temps, l'absence d'opportunités économiques pour mettre en valeur, sur le continent, les énormes richesses naturelles. Ajoutons à cela un chômage endémique qui fait que des milliers, voire des millions de jeunes sont réduits à la misère pratiquement obligés pour se faire valoir de tomber dans la nasse de la révolte, de la délinquance et de la violence.

D'autres aspects qui paraissent indignes aux yeux des Africains, ce sont l'insolence et l'égoïsme des pays nantis caractérisés notamment par des vellétés de domination par la force, en dépit parfois de l'opposition de la communauté internationale (cas de l'invasion de l'Irak), l'exploitation effrénée, et parfois éhontée, des ressources naturelles africaines (particulièrement dans les pays en crise ou dont le contrôle étatique est dérisoire).

Hors du continent africain, parmi les causes profondes de l'insécurité, de la pauvreté et du sous-développement, il faut ajouter une révoltante répartition richesses du monde. On le sait, dans ce monde de 6,5 milliards d'êtres humains un (1) seul milliard

d'individus contrôle 80 % du produit intérieur brut (PIB) mondial pendant que trois (3) milliards vivent dans la pauvreté absolue avec moins de 2 dollars par jour. En Afrique en particulier :

- 320 millions d'individus vivent avec moins de 1 dollar par jour (misère) ;
- 500 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ;
- 216 millions d'individus souffrent de famine (1 mort toutes les 2 minutes) ;
- Plus de 50 millions d'enfants n'ont jamais été à l'école ;
- 6 millions d'enfants meurent de maladie par an ;
- Chaque jour :
 - 4000 enfants meurent de paludisme ;
 - 2500 adultes meurent de tuberculose ;
- Toutes les 2 minutes :
 - Un individu saute sur une mine antipersonnel
 - meure d'une autre arme légère ou de petit calibre, etc.

Pourtant, nombre d'experts s'accordent à dire qu'il suffirait de mobiliser et d'investir judicieusement dans le Tiers-monde 150 milliards de dollars (25 milliards en Afrique) pendant 20 ans pour éradiquer le sous-développement. Pour l'instant, l'aide publique au développement connaît depuis plusieurs années une chute libre. En 2004, elle oscillait autour de 78 milliards de dollars américains.

Mais il n'y a pas que l'extérieur qui soit en cause.

L'Afrique souffre, en son sein, d'une mal gouvernance dominée notamment par :

- Des politiques contre-productives (sans vision et sans participation populaire ni contrôle démocratique)
- L'imposition à la tête de beaucoup de pays d'hommes de paille, le plus souvent au service d'intérêts personnels et/ou étrangers ;

- Une pléthore dans les fonctions publiques de carriéristes de tout acabit (et non de cadres) ;
- La mise en place de systèmes bureaucratiques corrompus et peu performants ;
- La prolifération d'affairistes (et non d'hommes d'affaires) attirés par l'appât du gain facile et rapide, tournant autour du pouvoir et, parfois, le prenant en otage ;
- La baisse vertigineuse du niveau d'éducation et de vie ;
- L'appauvrissement structurel des États et la paupérisation des populations, etc.

Parmi les facteurs d'insécurité, de précarité et de sous-développement, il y a également les « tsunamis silencieux », ceux qui tuent quotidiennement à petit feu, sans témoin, et dont on ne parle presque jamais des victimes : la sécheresse, la désertification et le réchauffement de la planète, les crises alimentaires et les famines, les sempiternels conflits communautaires, les déplacés des conflits, les déflatés des fonctions publiques, les catastrophes naturelles (secousses sismiques, cyclones, tempêtes de sables, inondations, coulées de boue), les épidémies et les pandémies, les accidents routiers, ferroviaires, marins, fluviaux et aériens etc.

Naturellement ces causes engendrent des conséquences souvent néfastes pour le continent africain, ses populations et son économie.

1.2. Quelques conséquences de l'insécurité

Parmi les conséquences de l'insécurité, on peut citer l'aggravation des violations des droits humains, l'accroissement des souffrances humaines, la déliquescence de l'autorité

de l'État, la fragilisation des processus démocratiques, l'affaiblissement des structures de l'État, l'émergence de groupes armés ainsi que de seigneurs de guerre, l'appauvrissement structurel des États, la paupérisation croissante des populations, les déplacements massifs, l'anéantissement des efforts de développement etc.

Voilà autant de situations d'insécurité, d'instabilité influant considérablement sur le paysage développemental du continent africain. Cela dit, une question fondamentale est de savoir s'il existe un rapport entre la sécurité et le développement. Si oui, comment ces concepts sont-ils liés en matière de liberté, de pouvoir, de démocratie, de stabilité politique et de développement économique? Quelles sont les implications et les impacts de ces liens sur le terrain ? La sécurité favorise-t-elle ou non le développement ?

II. Les rapports de la sécurité et du développement

À l'évidence, il existe un rapport entre sécurité et développement mais le dire ne l'explique pas, ce serait trop simpliste. Il faut chercher à établir des liens importants d'interdépendance de ces deux concepts dans la pratique. Pour ce faire, nous avons décidé d'aborder de façon pratique la question et de l'illustrer par l'exemple. Ce disant, il y a lieu de faire une nette distinction entre la nature et les effets dans cette interaction parce ce que certains effets sont directs (la stabilité politique par exemple ou le flux d'investissements directs) et d'autres indirects (la qualité de la gouvernance et l'efficacité gouvernementale), d'autres encore forts ou faibles, immédiats ou déphasés. Dans tous les cas de figure, une chose demeure sûre : les pays offrant la meilleure sécurité possible sont plus

attractifs pour les investisseurs. Les citoyens de ces pays, dont la liberté est garantie par une bonne sécurité, sont plus aptes à entreprendre et plus prompts à participer activement et massivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Ce qui signifie que la sécurité permet de satisfaire à certaines conditions vitales au développement comme que la stabilité politique qui stimule les investissements internes et externes, quel que soit le régime politique. À ce propos, il convient de souligner que si la démocratie n'est pas une condition préalable à la croissance économique (le Chili de Pinochet et les Dragons du Sud-Est asiatique en ont donné la preuve), l'absence de démocratie peut limiter considérablement les possibilités de développement si la situation se traduit par une instabilité politique, l'ébranlement de l'état de droit et la corruption. Par ailleurs, les pays bénéficiant d'une gouvernance démocratique connaissent une croissance beaucoup plus rapide que les autres et un développement plus durable. Une autre condition du développement garantie par la sécurité est la liberté économique qui permet aux populations d'entreprendre des activités à tous les niveaux et de mieux vivre.

En Afrique, il y a fort longtemps des liens étroits ont été établis entre la paix, la sécurité, la démocratie et le développement. De fait, la sécurité qui est un concept polysémique et transversal y est même considérée comme un préalable à la liberté, à la démocratie et au développement. Ce qui est illustré par cette assertion d'un homme d'État français, en l'occurrence Lionel Jospin, ancien Premier ministre : « un citoyen dont la sécurité n'est pas assurée ne peut exercer son droit à la liberté. » C'est vrai que dans certaines conditions, la sécurité détermine même, en dernière instance, la liberté (liberté d'entreprendre, liberté de circuler, liberté de voter, liberté donc

de se déterminer sur les choix qui affectent la vie, etc.). Cela dit, Voyons quelques exemples où les facteurs d'insécurité compromettent dangereusement le développement en Afrique.

Exemple 1. La prolifération des armes légères : un impact négatif sur la sécurité humaine et le développement.

On le sait, la seconde moitié du 20^{ème} siècle a enregistré une course effrénée aux armements. En la matière, si des efforts réels ont été fournis par les grandes puissances pour maîtriser les armes stratégiques, notamment les armes nucléaires, par des traités internationaux de réduction puis d'interdiction, il n'en a pas été de même dans le domaine des armes conventionnelles, notamment des armes légères et de petit calibre. Pendant toute la période de la guerre froide et surtout après l'effondrement du bloc soviétique, le continent africain été envahi par des armes de toutes marques et de tous calibres, le plus souvent vendues à crédit par les anciens pays de l'Est à des prix défiant toute concurrence, à des régimes friands de redorer le blason de leurs armées par de nouveaux matériels. Depuis, l'accumulation pléthorique et la prolifération anarchique des armes légères constituent une grave menace à la stabilité des États africains, à la paix sociale, à la sécurité humaine et au développement.

Au milieu des années 1990, la situation sécuritaire était si critique que le Conseil de sécurité ONU consacrait 50 à 60 % de son temps au continent africain. La paix et la sécurité internationales étaient si menacées, les effets destructeurs des conflits armés sur l'espèce humaine si préoccupants, que le Secrétaire Général des Nations Unies, le Dr Boutros Boutros-Ghali, a consacré, en 1994, un agenda spécial pour appeler l'ensemble de la communauté internationale à ouvrir une nouvelle

ère de paix et sécurité fondée sur le micro-désarmement. Il a notamment fait procéder à une évaluation exhaustive de la situation en Afrique de l'Ouest. Son successeur Kofi Annan a également réservé un agenda spécial dédié à la prolifération des armes légères. Il a convoqué, en juillet 2001, une conférence internationale au siège de l'ONU, à New York, au cours de laquelle il a lancé un vibrant appel au contrôle effectif de ces « *armes de destruction massive* » que sont les armes légères, notamment par dispositions législatives et réglementaires.

En dépit de tout cela, en 2004 encore plus de 640 millions d'armes légères circulaient dans le monde, hors du contrôle des États dont 30 millions en Afrique (8 millions en Afrique de l'Ouest, 3,5 millions en Afrique du Sud, 1 million au Nigeria, 140 000 au Kenya, 9 millions de mines antipersonnel en Angola, etc.).⁷¹

Ces 16 dernières années, ces armes ont occasionné à travers divers conflits sur le continent africain au minimum 20 millions de tués, 5 millions de handicapés, 14 millions de déplacés et de sans abri, 200 000 enfants-soldats. Plus de 10 000 mercenaires en ont profité pour vendre leurs services sur divers fronts armés. Aujourd'hui encore, les armes légères continuent à alimenter et à exacerber : une instabilité politique grandissante, un banditisme urbain et périurbain rampant, des conflits armés de plus en plus violents, une criminalité transfrontalière montante, un fanatisme et un intégrisme religieux rampants, un terrorisme international glissant vers l'Afrique subsaharienne et se régénérant au contact de la misère.

⁷¹ Pour les sources des chiffres et statistiques contenus dans cette communication, se référer à l'ouvrage suivant : Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung-Imprim Color, décembre 2005, 97 pages ou à l'édition anglaise *Democratic governance of security in Mali*, Abuja, Nigeria, Friedrich Ebert Stiftung-Adpromo ltd, december 2006.

À propos du terrorisme, un Chef État de l'Afrique de l'Ouest soulignait il y a un peu plus de deux ans que *« la cause du terrorisme, c'est avant tout la frustration de la majorité des habitants de cette planète.*

La mondialisation et en particulier le développement fulgurant des moyens de communication ont, en quelque sorte, rendu insupportables la pauvreté et l'ignorance en étalant au grand jour le terrible écart qui existe entre les pays riches et les pays pauvres...

C'est dans cette frustration de base que plongent les racines du terrorisme. Les masses frustrées et ignorantes constituent des proies faciles pour les seigneurs de guerre, les entrepreneurs du crime et les fanatiques...

Notre monde est un village global et il est insupportable qu'au sein du même village les uns fassent bombance pendant que... [les ¾ de l'humanité crèvent de misère] ». Ce lien intime entre sécurité et développement a été souligné, en 1945 déjà, par un Secrétaire d'État américain, Edward R. Stettinius, devant le congrès :

« La bataille de la paix doit être menée sur deux fronts.

Le premier est le front de la sécurité, où gagner signifie s'affranchir de la peur.

Le second est le front économique et social, où gagner signifie s'affranchir du besoin. Seule une victoire sur ces deux fronts à la fois peut garantir au monde une paix durable. »

Cette vérité, dite il y a 60 ans, garde aujourd'hui encore toute sa fraîcheur au regard de la bataille pour « la sécurité humaine ».

Exemple 2. La fuite des cerveaux : un facteur d'appauvrissement du continent

La fuite des cerveaux qui peut être considéré, selon les conditions de la fuite, comme une cause ou un effet d'une situation sécuritaire, est un facteur d'appauvrissement du continent africain. Des études de l'UNESCO ont en effet révélé

que depuis le début des indépendances africaines, plus d'un million d'intellectuels ont quitté le continent pour d'autres horizons : entre 1960 et 1975, 27.000 jeunes cadres africains ont émigré vers d'autres continents. Ils étaient 40.000 par an entre 1975 et 1984 et depuis 1990, malgré les multiples restrictions administratives à travers le monde entier, plus de 20.000 intellectuels africains s'exilent chaque année. Cet exil n'est pas sans conséquences sur le développement du continent. Ainsi a-t-on l'habitude de dire qu'il y a plus de médecins béninois dans la banlieue parisienne que sur l'ensemble du territoire béninois. Pour compenser le manque d'effectif qualifié engendré, entre autres, par cette fuite des cerveaux, l'Afrique consacre plus quatre (4) milliards de dollars par an à l'emploi de 100.000 expatriés.

Cela dit, alors même que le continent souffre du manque crucial de ressources humaines qualifiées et que certains experts pensent que le couple recherche-développement est l'un des défis de ce siècle naissant, l'Afrique bénéficie de moins de 1% des dépenses mondiales consacrées à la recherche scientifique et au développement des ressources humaines. En outre, le système éducatif est en déconfiture, le niveau intellectuel en baisse et les sortants des universités africaines sont peu compétitifs sur le marché mondial du savoir et du travail. Ce qui fait dire à un intellectuel malien, dans un récent article de presse, que *« aujourd'hui plus que jamais, les questions éducatives interpellent fortement les consciences collectives. La plus grande injustice au monde est de continuer à maintenir, hors de toute possibilité d'éducation, l'écrasante majorité des enfants en âge de scolarisation. »*⁷²

⁷² Issa N'Diaye, *« Du moindre mal au mal absolu »*, INFO-MATIN N° 2161 du lundi 30 avril 2007.

Exemple 3. LE VIH-SIDA : un fossoyeur du développement humain en Afrique

Depuis la découverte de la maladie en 1981, plus de 40 millions d'individus ont été infectés et 25 millions en sont morts, 70% sont des Africains. En 2005, le Sida a fait 2,4 millions morts et 3,2 millions de nouvelles infections, selon ONUSIDA.

C'est sur le continent africain, plus que partout ailleurs, que cette pernicieuse maladie est particulièrement ravageuse pour l'espèce humaine et destructrice pour les fondements du développement. En effet, une vieille tradition à la vie dure, propre à l'anthropologie sociale et culturelle africaine, spécialement dans les campagnes, veut que multiplier les enfants rime avec une main d'œuvre nombreuse, une puissante force de travail et donc des récoltes abondantes. Cela contribue naturellement à l'enrichissement de la famille, voire du village. L'abondance de récoltes ou d'autre forme de richesses s'accompagne généralement, pour les individus comme pour les villages, d'une solidarité plus marquée. On vient en aide aux proches parents, à ceux dont les cultures n'ont pas réussi, ceux qui n'ont pu cultiver et même aux villages voisins ayant rencontré des difficultés au cours d'une saison. Il se trouve que le Sida frappe précisément et davantage dans la tranche d'âge constituée par cette force de travail sur laquelle reposent tous les espoirs de la famille africaine pour une bonne semence, une bonne culture, une récolte abondante. Ainsi, en décimant la jeunesse des campagnes, la maladie diminue du coup les bras valides, érode les richesses familiales, provoque de l'insécurité alimentaire et de la famine. Ce faisant, elle accroît le dénuement, brise la chaîne traditionnelle de solidarité africaine (une valeur sociétale cardinale) et met en lambeaux le tissu social. Sérieuse menace à la sécurité humaine,

le Sida est, sur le continent africain, une terrible arme de déshumanisation, d'extermination et d'aggravation de la pauvreté et du sous-développement.

À la lumière de ces trois exemples, L'Afrique (avec ses 900 millions d'habitants, ses 60% de jeunes de moins de 25 ans, ses 52% de femmes et ses 75% de ruraux), paraît ainsi un peu chaque jour comme tétanisée par un chômage endémique, assommée par la pauvreté, ravagée par les conflits communautaires et les guerres. Le continent est décimé par les épidémies et les pandémies, vidé de son intelligentsia et sa force de travail par la « fuite des cerveaux », la « migration clandestine », menacé dans sa vie morale et spirituelle par les invasions culturelles, l'acculturation, condamné au sous-développement.

Voilà des situations qui démontrent les liens intimes entre la sécurité et le développement, l'insécurité et le sous-développement. Voilà aussi des situations humainement insupportables, moralement inacceptables et politiquement dangereuses. Faut-il se résoudre à cette fatalité ? Assurément non. Que faire alors ? Il faut opposer à la fatalité la résistance à la fatalité.

III. Quelles perspectives de gouvernance du binôme sécurité-développement pour l'Afrique de demain ?

Puisque la sécurité et le développement sont indissociables, dans la bataille, il faut absolument et résolument :

1. Maximiser la sécurité dans le monde, en Afrique singulièrement, car la sécurité est incontestablement un stimulus pour l'investissement productif, un terreau pour la croissance économique, un ferment pour la prospérité, le bien-être social et le développement durable.

2. Combattre la pauvreté à travers le monde, particulièrement en Afrique, car la pauvreté conduit inexorablement à la misère, la misère à la marginalisation, la marginalisation à l'exclusion, l'exclusion à l'injustice sociale, l'injustice sociale à la violence, la violence à l'insécurité, l'insécurité à la fuite des capitaux et des cerveaux, la fuite des capitaux et des cerveaux au sous-développement.
3. Bâtir un nouveau monde sécuritaire (extirpé de sa pauvreté criante, de ses inégalités sociales, de ses insolences, de la haine, du désespoir et de la destruction). Un monde pacifique, respectueux de la dignité humaine et inspiré des valeurs universelles qui fondent la démocratie. Un monde où le développement deviendrait une dimension fondamentale de la sécurité et la sécurité un coût du développement.
4. Promouvoir, en Afrique, une nouvelle forme de gouvernance de la sécurité : « La gouvernance démocratique de la sécurité ».

Cette nouvelle forme de gouvernance de la sécurité consisterait à placer l'homme au cœur de la sécurité, à lier le développement à la sécurité et à faire de la sécurité non pas un facteur contingent mais un moteur du développement. Elle exigerait d'intégrer le secteur de la sécurité à la gouvernance démocratique globale et de développer concomitamment deux formes de sécurité : la sécurité nationale, nécessaire mais pas suffisante pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et la sécurité humaine pour assurer la paix sociale et la stabilité politique, garantir la démocratie et le développement durable. Elle impliquerait la participation active de tous les acteurs du développement à la gestion des questions de sécurité (secteur public, secteur privé, société politique, société civile, collectivi-

tés locales etc.). Elle appellerait une redistribution des cartes entre tous les acteurs de la sécurité (un partage judicieux des rôles et responsabilité sur la base de critères de bonne gouvernance : transparence, responsabilité, imputabilité, obligation de rendre compte) et surtout la soumission des questions de sécurité au contrôle démocratique (direct et indirect). Pour s'enraciner dans la réalité et produire des effets probants, la gouvernance démocratique de la sécurité a besoin, au sommet de l'État, d'une volonté politique sans faille et à la base une forte implication de toutes les couches de la société. Elle requiert aussi un appui conséquent de la communauté internationale et un lien étroit avec le cadre stratégique international (UE, G8, ONU, etc.).

En Afrique, comme ailleurs, il n'y a pas de développement sans sécurité car le développement c'est, avant tout, l'investissement et il ne peut avoir d'investissement sans sécurité. Autrement dit, le développement est une dimension fondamentale de la sécurité et la sécurité un coût du développement qui doit être assumé comme tel par tous les acteurs du développement : les gouvernements, les populations concernées, les partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux. Dans certaines circonstances, la sécurité conditionne le développement économique, social, culturel et démocratique. Aussi, toute politique sécuritaire, comme toute politique développementale, doit-elle s'attacher fermement à développer harmonieusement le diptyque sécurité-développement.

Les enjeux sécuritaires sur le continent font qu'aujourd'hui le couple sécurité-développement est grand défi à relever en ce début de 21^{ème} siècle. Pour ce faire, il conviendrait de favoriser la conception et la mise en œuvre à court, moyen et long terme d'une politique sécuritaire continentale inspirée des réalités africaines et adaptée au cadre stratégique international (UA, UE,

G8, ONU). Une politique qui privilégierait trois dimensions fondamentales : la culture de la paix, le micro-désarmement et le développement. Ce disant, dans le processus de maximisation de la sécurité et du développement en Afrique, il y a lieu de réserver une place de choix à la sécurité humaine car elle protège les personnes physiques et leurs biens. Elle renforce la paix sociale et la stabilité politique. Elle consolide l'autorité de l'État et favorise la gouvernance démocratique, les investissements et le développement.

Conclusion

Dans le contexte actuel marqué par une mondialisation poussée, perçue par certains comme une aubaine et une opportunité à saisir et par d'autres comme un diktat de la pensée unique, une ère de domination, de frustration et d'injustice, il serait heureux que l'on pense à une stratégie spécifiquement orientée vers le continent africain. L'état des lieux en Afrique, de l'Afrique de l'Ouest en particulier, dans le domaine global de la paix, de la sécurité et du développement met en évidence des lacunes énormes, des déficits considérables, des besoins immenses qui pourraient être préjudiciables à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, **investir dans la sécurité en Afrique, c'est investir dans le développement.**

Mais il ne s'agira pas d'investir dans la sécurité à l'aveuglette. Il faut placer l'homme au cœur de la sécurité et veiller à une approche globale et participative. Il faut réformer le secteur de la sécurité en l'intégrant à la gouvernance démocratique globale, renforcer les capacités des structures en charge de la sécurité et de toutes les composantes de la société qui oeuvrent dans le

domaine de la paix et de la sécurité. Il faut judicieusement coordonner les appuis extérieurs et veiller à la cohérence des actions intérieures, à la responsabilité, à la transparence et à l'imputabilité. Il faut enfin susciter et soutenir une dynamique d'appropriation de la réforme non pas seulement par les services de sécurité mais par tous les acteurs du développement (pouvoirs publics, services de sécurité, administration générale, société politique, société civile, secteur privé, collectivités locales, partenaires techniques et financiers etc.). A ce prix, nous pourrions garantir à la fois la paix et la sécurité, l'investissement productif et le développement durable.

Au-delà de l'Afrique, l'ampleur des défis sécuritaires actuels et les perspectives suggèrent un processus dont la substance consisterait à définir des normes internationales qui permettraient d'aboutir à une

« CONVENTION POUR LA SECURITE INTERNATIONALE »

Cela requiert de la communauté internationale des accords sur une série de normes et de régulations qui permettraient d'évoluer vers une situation globale d'amélioration du cadre normatif de la sécurité, une nouvelle ère de sécurité : **L'ÈRE DE LA NORME SANS LA FORCE.**⁷³

Alors, la sécurité deviendrait non pas un rapport de force militaire mais simplement le fruit du dialogue et de la concertation, l'effet de la démocratie et du respect des droits de la personne, la retombée de l'amélioration du niveau d'éducation

⁷³ Zaki Laïdi, *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, collection nouveaux débats, octobre 2005, 159 pages.

et de vie, le corollaire de la prospérité économique et du bien-être social. Nous pourrions alors espérer pour l'Afrique comme pour le reste du monde non seulement la paix, la sécurité et la stabilité, mais en plus des investissements productifs et un véritable développement politique, économique, social et culturel.

Paix, sécurité et gouvernance
en Afrique Australe avec référence
à la géopolitique de la RDC

Philippe BOYOYA MAKUTU

Introduction

Il est semble réducteur de faire du développement un préalable à la sécurité au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC. En effet, il est réaliste d'aborder les problèmes de sécurité de cette entité politico-économique à partir des enjeux géostratégiques qui s'y jouent. Dans leur quête de puissance, les grandes puissances ont fait de

cette zone, très riche en ressources diverses, un glacis. La géostratégie est l'art de transformer l'espace adverse au mieux de la puissance de s'en sert tout en évitant que le sien ne soit transformé au mieux des intérêts de l'adversaire ou de l'ennemi. L'insécurité chronique de la zone CEEAC étant la conséquence de la confrontation des objectifs géostratégiques des puissances, il est logique de s'interroger sur la maturité stratégique de ses Etats membres. De cette interrogation se dégage une autre : celle de la construction de l'Etat africain. En effet, si les Etats membres de la CEEAC sont vulnérables au point d'être de simples objets géostratégiques dans le jeu de puissance des principales puissances, c'est en raison de leurs multiples dysfonctionnements (politique, économique, administratif, social etc.).

L'incapacité des Etats membres de la CEEAC à se doter d'une autonomie stratégique, même relative, impose que l'insécurité qui les mine soit examinée à partir des enjeux internationaux.

1. Quelques remarques méthodologiques

A partir des contributions du Dr MVOMO ELA Wullson et du Dr ZEINI il se dégage que la problématique de la sécurité tant en Afrique qu'au sein de la CEEAC requiert la combinaison de préoccupations doctrinaires, théoriques et pratiques. Aussi la réflexion sur cette thématique, pour être crédible, doit-elle s'affranchir des séquelles de l'esprit colonial.

2. Sur l'intégration économique africaine

Pendant longtemps en effet, j'ai cru que l'intégration économique africaine était infructueuse parce qu'oublieuse des

aspects diplomatico-stratégiques. L'angélisme stratégique africain me semblait antinomique à l'idéalisme économique dans un monde paré du réalisme du fait de la guerre froide qui sévissait à ce moment. L'OUA que l'on créait à 8 mois d'intervalle de la crise des missiles de Cuba ne tint aucun compte du contexte stratégique mondial, personne en Afrique n'ayant entendu parler du rapport des forces Est - Ouest qui traçait la frontière mondiale.

L'intérêt porté désormais aux questions africaines de sécurité me réjouit, même si je regrette que la préoccupation du développement humain et du développement durable l'emporte sur la logique paradoxale de la stratégie (Edward Luttwak). Le *Sivis Pacem, para bellum* serait-il devenu démodé deviendrait il le *Sivis pacem para pacem* ?

La question de la paix, de la Sécurité et de la Gouvernance en Afrique Centrale ne devrait pas, à mon sens, se discuter en termes de potentialités économiques que regorgerait l'Afrique Centrale parce que si l'objectif au final, c'est la puissance l'enjeu, celle-ci est tout sauf naturelle, ou simple donne géographique. La géopolitique du scandale géologique n'est que géographisme parce que pour citer le Général Français Pierre Maurice Gallois (géopolitique, les voies de la puissance), la géopolitique se distingue de la géographie politique en ce que la géographie politique cherche à expliquer les problèmes géographiques par la politiques alors que la géopolitique interprète le problèmes politiques par les facteurs géographiques.

D'un strict point de vue géopolitique, le besoin Centrafricain de sécurité garantie par l'intégration économique régionale résulterait, soit de l'impuissance politique due à la pauvreté économique source ou facteur de l'instabilité politique et de la mal gouvernance, soit de la faiblesse de structures régionales de coopération et d'intégration. L'Afrique Centrale est-elle une

réalité géographique ou géopolitique ? Elle est perçue géopolitique à partir de ses crises, drames ou tragédies. Ce sont les rivalités de convoitises étrangères de ses ressources qui conduisant souvent à des interventions étrangères lui font bénéficier de ce privilège.

Mais lorsque les Gouvernements de l'Afrique Centrale se souviennent de leur impuissance ou incapacité à résoudre leurs différends et à gérer leurs conflits, ils s'en remettent à des pactes de non-agression ou à des formules de règlements pacifiques de différends inspirées du chapitre VI de la charte de l'ONU. Peut-être que l'intégration économique régionale se ramène-t-elle ou se réduit-elle aussi à la question de la sécurité économique collective du modèle retenu par l'Organisation des Etats Américains ?

3. Expérience de l'Afrique Australe

L'Afrique Australe était avant tout un espace, un champ conflictuel où intérêts anglais (au Zimbabwe), Afrikans (en République Sud Africaine) et portugais (au Mozambique et en Angola) s'opposaient aux intérêts de l'Afrique indépendante et des pays voisins. Le soutien africain et des pays non-alignés à la lutte de libération angolaise, Zimbabwéenne, Mozambicaine et contre l'apartheid ouvrit un front militaire qui à la faveur de la guerre froide, s'élargit au périmètre Est-ouest à travers Cubains et Sud-africains interposées.

L'histoire politique de l'Afrique Australe contient les problématiques stratégiques présentes en Afrique Centrale : réfugiés, rebellions ou mouvements armés et non politiques

Face au déséquilibre stratégique dû à la détention des armes nucléaires par l'Afrique du Sud, par réalisme, les pays de la ligne

de Front jugèrent plus efficace de mener le combat à travers une structure communautaire de coordination du développement (SADCC) qui à l'accession de la majorité noire Sud-africaine au pouvoir se mua en communauté Sud-africaine de développement.

La relation Sécurité et développement, à l'origine simplement mécanique, est devenue depuis l'adoption du traité créant la Communauté Sud-africaine de Développement, une relation rationalisée. Et l'article 10 des dispositions de ce traité institue un organisme politique de Sécurité et de défense. Une géopolitique régionale d'enchevêtrement des crises aura ainsi favorisé une convergence des intérêts ou nécessités géopolitiques. La garantie sécuritaire dans cette contrée repose avant tout sur la stature de la principale puissance régionale (la RSA) plutôt que sur les arrangements institutionnels.

La crise en RDC, comme avant elle au Lesotho, a démontré les limites de l'expérience sécuritaire régionale. La RSA dans sa double casquette de puissance régionale et de métropole de substitution fut empêchée par Mugabe de se mettre sur la sellette l'enjeu géopolitique de la crise congolaise se muant en querelle de leadership.

L'entrée en jeu séparé de l'Angola et de la Namibie heurtant la Communauté d'intérêt stratégique sur laquelle repose la SADC, la RSA engagea la SADC dans une démarche plutôt diplomatique que militaire d'un règlement négocié par le dialogue parrainé et financé par elle.

4. Leçons éventuelles pour la CEEAC

L'Afrique Centrale autour de la CEMAC aurait-elle pu tenter pareille démarche dans la crise centrafricaine ? Pour autant que la France n'avait pas dans cette affaire un parti pris. Quel pays,

quel Etat de l'Afrique Centrale servirait de locomotive ou de pôle fédérateur de la puissance régionale ? La RDC, théoriquement ; mais même en des temps favorables, l'influence congolaise est redoutée ou contestée. Serait-ce alors possible d'engager une démarche empirique de concertation et de position commune au cas par cas ? La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale n'est pas une communauté de développement. Le Cameroun et le Gabon qui auraient pu compenser stratégiquement le délitement actuel de l'Etat pivot de l'équilibre régional qu'est la RDC préfèrent malheureusement se disputer l'influence française.

a. Autour de la situation au Soudan

Mais la situation du Soudan en général et ses effets sur le Tchad et la RCA peut-elle contribuer à susciter un réflexe géopolitique conséquent ? Quelle politique géostratégique impose cette situation sécuritaire au Cameroun et au Gabon ? Sur quelle réalité géostratégique africaine fonder la réforme de la CEEAC comme structure sécuritaire ou de développement ? Comment la situation actuelle de la RDC, entité sous tutelle selon l'expression de spécialistes belges et français (la géopolitique du Congo RD et les tragédies africaines, de la Revue Hérodote), est-elle perçue ou vue de la géopolitique camerounaise, gabonaise ou congolaise ? Quel effet pourrait avoir la Hongkongisation stratégique de la RDC sur l'avenir stratégique de l'Afrique Centrale ?

b. Autour de la situation au en RDC

La RDC peut-elle miser sur les jeux de la coopération et d'intégration régionale pour surmonter son handicap actuel et

reconstituer sa posture ? Répondant dernièrement à la question du rôle de la Coopération régionale dans la reconstruction de l'économie congolaise post-conflit, j'affirmais : La RDC pays aux immenses ressources naturelles n'est pas une puissance économique, c'est-à-dire une économie développée, une économie de croissance, faute de productivité. Aujourd'hui encore, elle est en phase de relance, subséquemment à la faillite du système général de gouvernance de l'actif national depuis l'indépendance.

Perçue et ressentie comme une économie centrale constitutive de l'économie africaine régionale ou continentale, elle a été malgré elle intégrée à l'économie mondiale des ressources en même temps que les guerres d'agressions et les rebellions armées liées aux convoitises et prétentions extérieurs la transformaient en économie de guerre, économie de prédation piloté par des réseaux d'élites.

Poser aujourd'hui la question de son intégration régionale c'est, partant des principes directeurs de tout processus d'intégration économique dont la complémentarité économique sur base des avantages comparatifs et l'interdépendance fonctionnelle en vertu de sensibilités et de vulnérabilité réciproques, inviter au devoir d'intégration économique interne ou national d'abord et ensuite au développement de sa dimension régionale. C'est en fait rappeler que les exemples d'intégration régionale économique réussies dans le monde sont ou étaient à l'origine le produit d'une conscience ou d'une volonté politique évitant de subir un rapport des forces international défavorable.

Le traité de Rome qui érige aujourd'hui en modèle l'Union Européenne procédait du devoir de laver l'humiliation subie par les franco-britanniques autour du canal de Suez en 1956 devant l'opposition soviéto-américaine à leur initiative militaire contre l'Egypte.

Le traité d'Abuja instituant la communauté économique africaine des années 1990 après l'évaluation critique de la mise en œuvre du plan de Action et de l'Acte Final de Lagos six ans après, faisait des recommandations qui tenaient compte du contexte politico stratégique marqué par des conflits entre membres de l'organisations panafricaines : Tanzanie Ouganda, Mali - Burkina-Faso, Tchad - Libye etc.

C'est dire que la question de l'intégration régionale de l'économie congolaise post-conflit doit impérativement procéder avant toute chose à l'évaluation de l'impact, des effets de guerres d'agression et de rébellion quant à sa capacité de devenir une économie ambitieuse et productive. Car, dans la mesure où les guerres l'auraient conditionné négativement, aggravant son caractère d'économie informelle par sa transformation en économie de prédation, aucune perspective de son intégration régionale ne devrait être envisagée.

Intégrer régionalement une économie, ce n'est pas adhérer à une ou à plusieurs Associations, regroupements ou Communautés économiques régionales ou encore améliorer sa participation à ces structures dans l'espoir du financement des projets intégrateurs ou communautaires ; c'est au contraire pour le Congo RD de cesser d'être une économie des pauvres et un simple réservoir des ressources naturelles où les puissances étrangères viennent s'approvisionner.

La création d'un marché intérieur congolais pourrait ou aurait dû profiter du mouvement général de la Décentralisation territoriale pour s'accompagner d'une décentralisation économique. Dans cette perspective, le marché congolais aurait du être un catalyseur pour la régionalisation économique africaine. Une réflexion de géopolitique nationale ou interne comme leçon ou option stratégique dictée par le contexte post-

conflit s'impose avant toute manœuvre opérationnelle. L'intégration économique de la RDC doit être une géostratégie des intérêts géopolitiques congolais autrement formulée. Il nous faut une doctrine, une pensée géopolitique qui encadre nos engagements et notre action extérieure. Dès lors que la prescription de Frantz Fanon d'une RDC gâchette du Revolver Afrique a justifié les agressions et les rebellions armées, bandes armées en vadrouille et guerre mondiale africaine, ne devrions-nous pas procéder à sa révocation et nous imposer notre propre grille de lecture du contexte stratégique régional et mondial ?

c. Avertissement ou mise en garde

Il est important que nous mettions en garde contre l'économisme et le légalisme institutionnel puisque la philosophie traditionnelle présidant à l'intégration africaine a montré depuis longtemps ses limites. Le NEPAD a anticipé sur cette mise en garde quoique pour le moment ses résultats restent peu probants. Le redressement d'une économie dont les ressources participent à la construction mondiale ne peut se réduire à des mesures économiques mais plutôt d'ambitions et d'intelligence politique.

Cette longue parenthèse sur le problématique congolaise de l'intégration régionale visait à recentrer les débats autour des problèmes ou des défis précis et d'arrêter de construire des tours avec de simples principes universels et classiques.

5. Perspectives

Le lien entre la paix, la sécurité et le développement n'est pas étrangère à la doctrine de l'Ancien secrétaire américain à la Défense et Ancien Président de la Banque Mondiale, Robert Mac

Namara de l'Essence de la Sécurité (le développement). Cette thèse aurait l'inconvénient de croiser ou de s'inspirer de celle de l'Ancien Président des Etats-Unis EISENHOWER sur le neutralisme militaire. Cette thèse invitait l'Afrique à sacrifier ses préoccupations sécuritaires sur l'autel du développement. Mais lorsque s'affranchissant de cette prescription l'Afrique opte pour le militarisme actif, les USA conseillèrent l'intervention militaire dans la politique en Afrique. Cependant, à la différence de latino-américains, les militaires Africains ignorant tout de la géopolitique devinrent plutôt des complices et des acteurs du recul (voir la doctrine de la sécurité nationale).

Malgré leurs indépendances qui remontent aux années 1960 les Etats africains ne semblent pas avoir perçu qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité.

L'Afrique peut-elle se guérir de son angélisme stratégique et de son idéalisme politique ? L'insécurité, l'instabilité, le déficit de paix africaine serait structurellement liés au pacte colonial et à l'Acte final de Berlin 1885. Au cœur de l'insécurité et de l'instabilité de l'Afrique se trouve la question de la cécité stratégique de ses Etats. Aussi est-il important de guérir ses Etats de cette cécité afin que le continent envisage ses problèmes de sécurité à partir de ses propres enjeux.

Témoignage sur la situation des réfugiés dans la CEEAC

Jean-Pierre UWIMANA

Doctorant en Sciences de l'Information et de la Communication

1. Soit maudit le génocide

« *Si tu veux sauver ta vie, tue ta femme et tes enfants. Voici la machette* ». Cette affirmation ne relève pas de la comédie ni d'une blague quelconque. Tel était le langage des miliciens *Interahamwe* qui s'adressaient à leurs compatriotes après le crash de l'avion présidentiel rwandais survenu dans la nuit du 6 au 7 avril 1994. Pendant trois mois, tout le pays était à feu et à sang et près d'un million de Tutsi et de Hutu modérés ont trouvé la mort. Il s'agit du génocide du 20^{ème} siècle.

La machette était l'armée la plus utilisée dans ces événements sanglants où des pères de familles exécutaient leurs femmes et enfants, où des viols se commettaient comme un petit jeu d'enfants. Les gens étaient sans pitié et certains profitaient de ce chaos pour régler les comptes personnels avec leurs voisins. Les corps étaient entassés comme des stères (de bois) à travers tout le pays. Même les lieux sacrés, comme les Églises, ont été envahis et détruits. Aucune protection humaine n'était plus possible et la mort a été impuissante uniquement devant ceux qui étaient protégés par la main de Dieu.

C'est le cas de mon épouse qui a passé une semaine en cachette sous un lit dans une maison en terre battue d'une veuve dans le quartier de Nyamirambo à Kigali avant d'être évacuée vers l'Hôtel des Milles Collines. Elle raconte : « *C'était le 7 avril vers 10 heures. Ils sont venus chez nous à la maison. (ndl : 'ils' se sont les miliciens). Ils étaient armés jusqu'aux dents et ont demandé au gardien d'ouvrir la porte. Le gardien leur a répondu qu'il n'y avait personne dans la maison que nous avions tous fui. Chaque membre de famille s'est caché individuellement dans la maison. Ils ont arrosé toute la maison avec une pluie de munitions. Heureusement que toutes les portes qu'ils ont essayé de forcer ont été bloquées et que la maison ne s'est pas écroulée. Ils se sont fatigués et sont partis en promettant la mort au gardien au cas il n'allait pas leur donner de l'argent (...). Après leur départ, ma petite sœur et moi sommes parties chez une veuve qui nous a cachées sous un lit dans une maison en terre battue. Nous y sommes restées pendant une semaine sans boire ni manger. Les miliciens sont venus tirer sur cette vieille maison, deux murs sont tombés et gloire à Dieu ils ne nous ont pas vues... ».*

Dans ce chaos de tueries chaque rwandais a son histoire. Les autres chanceux du moment sont ceux qui ont fui et traversé les frontières vers les pays voisins comme la République Démocratique du Congo. Ils se sont installés à l'Est de ce Pays

et désormais ils sont appelés **réfugiés politiques**. Ils nourrissaient l'espoir de rentrer dans leur pays sans tarder, mais les camps de réfugiés se sont consolidés.

Dans les camps, on y trouve 2 200 000 personnes représentant les trois ethnies composantes de la population rwandaise : les Hutu, les Tutsi et les Twa.

Deux ans ont suffi pour que les camps des réfugiés soient démantelés par le Nouveau régime de Kigali qui craignait les représailles de ceux là qui sont sortis du pays avec des armes et munitions.

Une autre page du calvaire est ouverte. C'est le chemin de la croix au vrai sens du mot qui commence. Voici quelques récits de vie.

Charles est de ceux là qui ont marché pendant 8 mois pour traverser la forêt équatoriale. Il avoue avoir parcouru une distance d'environ 7 000 km. Il raconte : *«Quand l'armée du Front Patriotique Rwandais a utilisé les armes lourdes pour détruire les camps, les gens se sont dispersés. Une partie est rentrée au Rwanda, une autre a pris le chemin de la forêt équatoriale, les autres sont morts sur place. Dès lors, je n'ai plus revu ma famille : mes parents, mes deux frères et mes quatre sœurs. Ce n'est que deux ans plus tard que j'ai eu les nouvelles de ma mère, mon frère et deux de mes sœurs. Pour les autres membres de famille, je n'ai aucune nouvelle jusqu'à présent. Sont-ils morts ? Sont-ils vivants ? Aucune réponse. Mais, je crois qu'ils ne sont plus.* (Ndl : un silence et les larmes tombent de ses yeux avant de continuer l'histoire). *Dans cette forêt impénétrable, nous marchions souvent une semaine sans voir le soleil. Quand un compagnon de voyage tombait et mourait de faim, de déshydratation ou de fatigue, les autres continuaient le chemin, car la mort était également notre compagnon de voyage. Il n'y avait pas de temps, ni de force pour enterrer les morts (...). Nous étions avec une femme qui était enceinte. Elle est arrivée à terme et devait accoucher. L'enfant était tellement grand qu'il n'a pas pu sortir. L'un de nos compagnons a pris sa*

baïonnette et a élargie le passage et la maman a accouché. Sans perdre aucune minute, la mère a pris le bébé et nous avons continué la marche. Nous sommes finalement arrivés au Congo Brazzaville et de là, j'ai pris la route pour venir au Cameroun (la terre promise), où je suis installé depuis 7 ans».

On me tirait comme une chèvre

Le jeune Nicola, réfugié rwandais au Cameroun également, a quitté son pays, le Rwanda, à l'âge de trois ans. Il a traversé la forêt équatoriale avec ses parents. Avec fierté et sourire, Nicola raconte son aventure : *«J'étais encore petit et je ne pouvais pas marcher au même pas que les personnes adultes. Personne ne pouvait me porter et j'étais un grand fardeau pour mes parents. Mon père a eu une idée : il a pris une corde et il m'a attaché le bras droit. Il marchait en tirant la corde pour ne pas me perdre. Quand je tombais, j'étais obligé de me relever, sinon, père me tirait par terre comme une chèvre qui ne veut pas marcher (ndl : rire). J'ai vu beaucoup d'enfants qui sont morts dans la forêt et leurs parents abandonnaient les cadavres sans les enterrer».*

Aucune famille rwandaise ne peut estimer n'avoir pas enregistré de perte en vies humaines dans ce conflit interethnique qui a endeuillé le Pays. Pourtant, il est difficile, voire impossible, de distinguer avec exactitude un Hutu d'un Tutsi à cause d'intermariage, des conditions écologiques et d'autres facteurs qui ont déjoué toutes les caractéristiques morphologiques établies par les historiens pour distinguer les ethnies rwandaises. Savez-vous que les Rwandais ont toujours habité ensemble ? Il n'y a pas de zones réservées aux Hutu, ni aux Tutsi ni aux Twa. Les habitations sont enchevêtrées, les coutumes et cultures sont les mêmes. D'ailleurs, à une certaine époque les ethnies rwandaises

étaient considérées purement et simplement comme les classes sociales⁷⁴. Toute personne qui possédait beaucoup de vaches, symbole de richesse, était considérée comme Tutsi, alors qu'un démuné qui vivait par la servitude était purement et simplement mis dans le camp des Hutu. Pire encore, pour des raisons politiques et selon les époques, certains Tutsi ont renoncé à leur identité pour devenir Hutu et vice-versa.

2. La situation des réfugiés en Afrique centrale

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés⁷⁵ estime que le continent africain compte quelques 15 millions de réfugiés, déplacés internes et autres personnes déracinées. Les populations réfugiées les plus nombreuses en Afrique sont originaires des pays comme le Burundi (570 000), le Soudan (490 000), l'Angola (490 000), la RDC (395 000) et la Somalie (357 000). Par contre, les pays ayant hébergé le plus grand nombre de réfugiés sont la Tanzanie (690 000), la RDC (330 000), le Soudan (328 000), la Zambie (247 000), le Kenya (234 000) et l'Uganda (217 000).

À part les réfugiés du génocide de 1994, les travaux des Gacaca (Tribunaux coutumiers jugeant les auteurs présumés du génocide) continuent au Rwanda. Au total, quelques 800 000 affaires devront être traitées par ces tribunaux traditionnels. La sécheresse et la crainte des Gacaca ont provoqué l'exode de 20 000 personnes vers le Burundi ces deux dernières années. Seuls 3% de cette masse ont été reconnus comme réfugiés⁷⁶. Le

⁷⁴ Gatwa, T., Rwanda. Églises : victimes ou coupables ? Yaoundé, 2002.

⁷⁵ «Réfugiés : quelques données brèves pour l'Afrique (2003)», in Réfugiés n° 131, 2003.

⁷⁶ Appel global 2007 de l'UNHCR, 2007, p. 93.

nombre total de réfugiés Rwandais vivant dans les pays africains et reconnus par le HCR s'élève à 57 000 personnes. Le Rwanda accueille, à son tour, 43 600 réfugiés d'origine RDC dont 12 000 devraient regagner leur pays par le rapatriement volontaire, 3 000 urbains de différentes nationalités et plusieurs milliers de Burundais.

La République du Congo accueille plus de 63 000 réfugiés. Les réfugiés originaires de la RDC représentent le groupe le plus important, suivi de groupes originaires du Rwanda et de l'Angola.

En République Centrafricaine, les réfugiés assistés par le HCR sont répartis comme suit en 2007 : 12 000 Soudanais, environ 700 Congolais (RDC) et 5 500 réfugiés urbains de diverses nationalités résidant à Bangui, la capitale. Par ailleurs, le nombre total de Centrafricains réfugiés au sud du Tchad avoisine les 60 000 et quelques 50 000 déplacés internes sont dispersés dans la région septentrionale de la RCA.

Le Gabon accueille une population de 13 800 réfugiés et demandeurs d'asile dont 8 500 viennent d'être reconnus par le Gouvernement avec le concours du HCR. Ceux-ci reçoivent les cartes d'identité qui leur permettront d'obtenir des permis de séjour leur donnant la possibilité de travailler légalement.

Le Cameroun est également l'un des pays d'Afrique Centrale ayant accueilli un nombre important des réfugiés. Selon le HCR⁷⁷, ce nombre est passé en une année de 20 000 à 41 000. L'arrivée massive des Mbororos, plus de 20 000 en provenance de la République Centrafricaine, explique ce phénomène.

⁷⁷ Agence PANA, Augmentation du nombre de réfugiés au Cameroun, Yaoundé, 19 juin 2007.

Ces réfugiés qui fuient la situation en RCA sont établis dans une cinquantaine de sites répartis dans les provinces camerounaises de l'Est et de l'Adamaoua. Le nombre de réfugiés urbains, quant à eux, installés dans les ville de Yaoundé et Douala a connu une hausse de plus de 20% passant de 10 800, en 2006, à 12 367 en 2007.

Au total, les réfugiés hébergés par le Cameroun sont originaires de 21 nationalités : Angola, Burundi, Cambodge, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée Équatoriale, Ghana, Iran, Liberia, Mauritanie, Niger, Nigeria, RCA, RDC, Rwanda, Sierra Léone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo et Uganda.

3. Être réfugié au Cameroun

Notre regard est porté uniquement sur les réfugiés urbains qui se confondent facilement avec la population camerounaise.

Ils habitent les quartiers populeux de la Capitale Yaoundé et Douala. Ils sont installés selon les familles biologiques ou organiques, et le plus souvent, suivant leurs pays d'origine. Par famille organique, on entend celle qui s'est formée sur le chemin de l'exode ou sur le lieu d'accueil selon le partage activité quotidienne. Les membres de ce type de famille sont souvent les enfants non accompagnés ou les personnes adultes ayant perdu les traces des leurs. Ces cas se présentent particulièrement dans les communautés burundaise, congolaise (RDC) et rwandaise.

Les réfugiés urbains au Cameroun sont répartis en trois catégories suivant leurs activités :

- les enfants et les jeunes qui sont écoliers, élèves et étudiants dans les différents établissements scolaires de la place ;
- les boutiquiers, taximen et autres vendeurs ;
- les chômeurs, c'est-à-dire, ceux qui sont sans travail fixe générateur de revenu régulier.

Les réfugiés employés dans les entreprises privées locales sont très peu nombreux. Il est rare également de trouver parmi cette population réfugiée les personnes de troisième âge. « *Cela est normal, car la plupart des réfugiés qui sont ici, sont venus par la voie terrestre et seuls les jeunes ont pu parcourir un si long trajet qui se fait le plus souvent à pied* », nous confie un réfugié de la RDC.

Les réfugiés ayant une protection internationale, c'est-à-dire reconnus par le HCR, bénéficient d'une couverture sanitaire et scolaire. L'aide scolaire varie d'une année à l'autre. « *Pour l'année 2006/2007, l'aide accordée aux écoliers (maternelle et primaire) s'élevait à 25 000 Cfa par an et par enfant* », précise un membre du Collectif des réfugiés qui estime que cette couverture peut être évaluée à 30% de tous les enfants réfugiés qui vont à l'école. Ceux de l'école secondaire ont reçu entre 363 000 et 400 000 Fcfa selon le cycle. Le taux de couverture est estimé à 10% pour le premier cycle et à 50% pour le second cycle de ceux qui fréquentent.

Notre interlocuteur note que beaucoup d'enfants, surtout de l'enseignement secondaire, ont abandonné l'école, faute de moyens financiers.

D'une manière générale, les réfugiés estiment qu'ils sont bien intégrés au sein de la population camerounaise. Toutefois, certains Camerounais les prennent comme les concurrents : « *Ils pensent que nous sommes salariés du HCR. Pourtant, c'est grâce à nos efforts que nous gagnons notre pain* », précise le membre du Collectif. Et de conclure « *Le HCR est une étiquette tout simplement. Il ne fait rien d'important pour nous. Nombreux sont ceux qui se voient refuser de statut de réfugiés. Ils sont appelés de 'demandeurs d'asile', les autres reçoivent purement et simplement l'avis négatif. Même ceux qui sont reconnus par cet organisme des Nations Unies ne sont pas assistés comme il faut. Heureusement qu'il y a quelques bienfaiteurs locaux, particulièrement de l'Église Catholique qui volent, de temps en temps, à notre secours*».

Malgré cette intégration apparente, une bonne partie de réfugiés au Cameroun sont sans papiers. Ceux qui ont une reconnaissance de protection internationale manquent d'assistance socioéconomique suffisante.

4. Que faire pour une meilleure intégration des réfugiés dans la CEEAC ?

Le problème d'intégration des réfugiés en Afrique Centrale est spécialement d'ordre socioéconomique. Nous avons constaté que la collaboration entre certains États et le HCR n'est pas toujours aisée.

- 1- Il est important que les États s'impliquent convenablement dans l'intégration des réfugiés se trouvant sur leurs territoires respectifs. Ils ne doivent plus se défausser devant leurs responsabilités en abandonnant la gestion de cette question dans laquelle se joue la vie de milliers voire de millions d'individus à la seule charge des organisations internationales, et notamment du HCR ;
- 2- Cette intégration peut se faire par l'octroi de cartes d'identité qui donnent lieu à une insertion professionnelle, à l'exemple du Gabon ;
- 3- Le recours à l'expertise des organisations non gouvernementales ayant une expérience avérée dans l'encadrement des réfugiés est susceptible d'accroître les capacités des Etats pour une meilleure prise en charge des réfugiés ;
- 4- L'octroi de bourses d'études et des financements des microprojets et/ou des crédits aux réfugiés peut renforcer leur insertion socioéconomique et par conséquent leur intégration dans leurs pays d'accueil.

Le défi de l'intégration des réfugiés dans leurs pays d'accueil ne doit pas occulter celui de leur retour. En effet, l'intégration du réfugié dans son pays d'exil n'est en réalité qu'une étape préparatrice de son retour. Ce retour est conditionné par le retour de la paix dans le pays de départ. En définitive, c'est en travaillant pour le retour d'une paix durable dans ses pays membres que la CEEAC jugulera cette problématique des réfugiés.

Notes bibliographiques

- 1- Agence PANA, Augmentation du nombre de réfugiés au Cameroun, Yaoundé, 19 juin 2007.
- 2- Appel global 2007 de l'UNHCR, 2007.
- 3- Entretiens avec des réfugiés au Cameroun des 20, 21 et 24 juillet 2007.
- 4- GATWA, T., Rwanda. Église : victimes ou coupables ? Yaoundé, 2002.
- 5- UWIMANA, J.-P., Mémorial de Kigali comme lieu de mémoire au Rwanda, Mémoire de Master's/DEA, ESSTIC, Yaoundé, 2005.

Compte rendu de lecture
de l'ouvrage intitulé

**« Architecture de la sécurité et gouvernance
démocratique dans la CEEAC »**

« Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC » est un ouvrage de plus de 254 pages publié par le Dr Elie MVIE MEKA avec le concours de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung. Il se subdivise en deux parties de cinq et de six chapitres et s'inscrit dans l'optique de Karl Deutschienne en Relations internationales. Cette optique se résume par « la notion de communauté de sécurité pluraliste ». La « notion de communauté de sécurité » s'entend comme l'« art et [...], science de la survie de l'humanité ». La nouvelle approche synthétisée des « Peace Studies » et des « Security Studies », des Ecoles de Copenhague, de Francfort et de Paris, y est très attaché.

L'ouvrage est le fruit d'un constat et d'une prise de conscience : l'Afrique pendant les cinquante dernières années s'est constamment illustrée comme la « zone stratégique la plus déstabilisée de la planète ». A titre d'illustration, pendant cette longue période, dans la CEEAC les hostilités ont provoqué un taux de mortalité avoisinant une moyenne de 8% de la population dans les pays en conflit (Angola, Burundi, Rwanda). C'est dans ce contexte que, comme les autres sous régions d'Afrique, la CEEAC s'est engouffrée en 1992 dans la perspective offerte par *l'Agenda de la paix*, rendu public par le Secrétaire Général des Nations Unis, Boutros Boutros GHALI, et consolidé en 1995 son successeur Kofi ANNAN à travers la publication d'un supplément.

Conscients de l'insuffisance de la sécurité étatique *monoréférentielle* des « Etats fragiles » qui composent leur organisation, les chefs d'Etat des pays membres de la CEEAC privilégient l'intégration sous régionale, l'approche multilatérale et la défense d'un ordre international reposant sur l'observation des règles et des institutions internationales solides, face au défi des conflits et du sous développement.

Le projet de l'auteur par ailleurs, consultant senior, analyste des questions stratégiques, est de valoriser, de manière critique, les efforts entrepris par l'ensemble des pays de la CEEAC en vue de la régionalisation de la sécurité. Aussi s'est-il employé à démontrer comment la communauté économique régionale (CER) s'attache à créer une « infrastructure » ou une « architecture » internationale légitime, susceptible de passer graduellement, selon le mot de Georges Scelle, d'une « solution de structure à une structure de solidarité ».

- Inspiré par Kenneth Waltz (*Man, the State and War*), Barry Buzan (*Security: A New Framework of Analysis*) et leurs dérivations, l'auteur appréhende le concept de sécurité à travers la problématique du spectre de la gouvernance démocratique ainsi simplement définie : « *The goal of governance initiatives should be to develop capacities that are needed to realise development that gives priority to the poor, advances women, sustains the environment, and creates needed opportunities for employment and other livelihoods* (UNDP, 1994). Cette démarche fructueuse lui offre l'opportunité de valoriser le concept « contesté », « complexe » et pluriel voire polysémique de sécurité et de poser un inventaire critique, certes non exhaustif, des principales théories qui prétendent mettre en évidence les causes des conflits armés évaluées en fonction des faits historiques et des données empiriques. Pour cet historien militaire, et spécialiste des questions de défense et de sécurité, les causes des guerres sont identifiées en fonction de trois niveaux d'analyse :

- a) l'individu et le contexte immédiat dans lequel s'inscrivent ses décisions (groupe, institutions),
- b) les caractéristiques politiques, économiques, environnementales et culturelles des États ou des sociétés qui font la guerre,
- c) la nature et les particularités du système international.

Comme universitaire, l'auteur qui est universitaire privilégie une approche à la fois pédagogique et didactique valorisée par des cartes, des diagrammes, des encadrés, des illustrations, des schémas, tableaux et annexes.

La première partie intitulée *Vers la construction de l'architecture de paix et de sécurité* pose en son premier chapitre les bases conceptuelles, théoriques de ce travail de recherche. L'auteur jette d'emblée un halo sur le terme « architecture », concept contextuel saisi à la fois comme une métonymie et un outil

d'action politique. Une seconde lecture énonce l'architecture comme la manière de concevoir, d'écrire, d'utiliser et de transformer un espace. Le concept se transforme et devient alors un symbole puis davantage un « modèle » qui oriente les modes de pensée et de rapports sociaux. C'est à ce niveau que se situe son point d'encrage au concept de sécurité. Celui – ci est défini comme toute perception que susciterait toute forme d'inquiétude ou de peur.

La sécurité, notion complexe, impliquerait pour toute communauté la préservation de ses valeurs cardinales et l'absence idéaliste de tout sentiment de menace. « Bien public », la sécurité dans toutes ses variantes et sur tout son spectre, devient donc un acte d'essence collective, coopérative, renvoyant à la protection, au contrôle de la responsabilité des acteurs multiples de la sécurité. C'est sa bonne pratique qui consacre la véritable « souveraineté » d'un Etat. Réévaluée dans une telle perspective, « *l'architecture de la sécurité* » devient donc consubstantielle à la gouvernance démocratique, à la justice et au développement durable.

Une telle approche conceptuelle ouvre sur le chapitre 2 dans lequel l'auteur, après une évaluation du cadre géostratégique par l'histoire, la diversité des cultures et des identités politico-institutionnelles, laboure le champ éminemment complexe des menaces, des risques, des vulnérabilités dans une perspective sous régionale⁷⁸. Elie MVIE MEKA convoque le cadre organique c'est-à-dire politico institutionnel pour définir les bases juridiques de l'institution oeuvrant à la mise en place, dans cette sous région, d'une *infrastructure* de paix et de sécurité. Celle-ci ne naît pas au

⁷⁸ La CEEAC c'est une population de 101 millions d'habitants répartie sur 6.666.382 kilomètre carrés).

hasard, elle est le fruit d'une approche critique de l'état des lieux d'une part et, de l'identification de ses principaux fondamentaux structurels à savoir : ONU, UA, NEPAD, CEEAC d'autre part.

De manière poussée, le processus historique et politique de constitution d'une dynamique régionale de sécurité est abordé à travers une analyse pertinente du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale. C'est dans ce segment que des questions de prévention (opérationnelle, ou structurelle), de diplomatie préventive, des mesures de confiance, de procédures de mise en œuvre du Conseil de Paix (COPAX), de mécanisme d'alerte rapide (MARAC), de force multinationale (FOMAC) de pacte d'assistance mutuelle(PAM) sont étudiés.

C'est par ce point, qu'un autre questionnement d'inspiration constructiviste traverse l'esprit de l'auteur. Comment l'architecture de paix et de sécurité pourrait-elle être efficace dans un environnement tel que celui décrit au chapitre 3 portant sur les menaces et les enjeux de la sécurité ? Le chapitre 5 qui marque la fin de la première partie vient à dessein aborder la question de l'environnement idéal pour l'expansion d'une sécurité efficace validée par une gouvernance démocratique. Le modèle ou le régime de démocratie libéral et républicain qui induit la sécurité comme une « chose publique » est valorisé et encouragé. Celui de « l'Hexagone civilisateur » est évoqué, en appui, pour souligner toute son importance dans la recherche d'une coopération pacifique, régionale, prémonitoire à la construction de tout Etat stable, solide et générateur d'une paix positive. C'est un tel environnement socio- politique qui permet d'établir un véritable et fécond régime de sécurité régional. En effet, d'expérience, une meilleure définition des bases la coopération internationale fondée sur les intérêts réciproques est plus à même

de faire de ce type de régime un vecteur de « *paix démocratique* », de sécurité et de développement durable dans la sous région de la CEEAC.

Dans la deuxième partie de ce travail de recherche, l'ambition de l'auteur a consisté à proposer des mesures visant à consolider l'architecture de paix et de sécurité. C'est ainsi qu'au chapitre 6, il réclame d'emblée une nécessaire réforme du secteur de sécurité globalement multidimensionnelle, largement influencée par les programmes d'action sur la sécurité humaine dont les deux principaux piliers sont :

- la protection des individus (essentielle à la sécurité nationale et internationale) ;
- la sécurité globale (tous les aspects)

La réforme du système de sécurité s'attache aux défis auxquels les Etats, les sociétés et les individus sont confrontés afin de s'assurer qu'un éventuel recours à la force reste compatible avec les normes démocratiques. Elle s'inscrit dans un cadre propice à la réalisation des objectifs humains (page 95). Les objectifs de la réforme sont clairement posés ainsi que les principes directeurs pour une réforme efficace (page 102) La diversité des Etats et des sociétés incite à une typologie des réformes. L'auteur invite les acteurs de la sécurité et les organisateurs de la société civile, dont le rôle est désormais à amplifier, à l'établissement d'un nouveau partenariat indispensable à la vitalité de la gouvernance démocratique.

Dans cette perspective coopérative, les forces de sécurité dans leur diversité doivent hâtivement adopter un code de conduite et se soumettre à un contrôle démocratique pour une relation civile-sécurité (CRS) féconde. C'est à ce prix et à ce prix seulement que le désarmement et la lutte contre la prolifération

des ALPC (chapitre 9) pourraient efficacement voir les implications et les problèmes subséquents (page 139) sensiblement réduits. Une telle perspective est encouragée par le nouvel et vif intérêt porté par ces Etats de la CEEAC à la ratification des instruments sous régionaux relatifs aux ARPC (page 144). Il apparaît clairement au chapitre 10 que la consolidation de l'architecture de sécurité de la CEEAC passe par la vulgarisation de la culture de la paix, de la prévention et du rejet de la violence d'une part et, par l'application rigoureuse de principe du CAP(1977) réactivé à Paris en 2006 d'autre part. Aussi import-il d'insérer « la culture de sécurité » dans un sens beaucoup plus vaste - considérant l'ensemble des facteurs historiques et politiques qui peuvent influencer la manière dont les acteurs et les élites perçoivent, organisent et développent les intérêts de l'Etat dans les domaines de la sécurité, de la stabilité, de la guerre et de la paix - : Dans le but de reprendre l'ensemble des idées qui peuvent conditionner la compréhension d'une situation donnée, le concept de « culture » est compris dans la plupart de ces études au sens large. Ces idées couvrent un large spectre, allant des perceptions les plus générales comme celles de la place de l'Etat dans le monde (superpuissance, empire) aux traditions spécifiques locales régissant les négociations et la prise de décision.

Elie MVIE MEKA termine son ouvrage et particulièrement le chapitre 11 par un appel à l'élaboration d'une « stratégie globale intégrée » de mise en œuvre des mécanismes de paix, de sécurité, de justice et de développement durable. La globalisation ici, doit inciter la CEEAC à intégrer le système -monde et à participer à la formulation d'un imaginaire politique collectif (Architecture) alimenté par les projets de devenir commun. Cette approche intégrée de la sécurité collective davantage coopérative qui, sans

nier les identités historiques des communautés, travaillera à réduire, pour une dynamique globale, « l'exceptionnalité régionale et africaine » au sens de Achille MBEMBE. C'est en effet également l'occasion pour « l'architecture de sécurité » sous régionale de s'arrimer désormais à communauté mondiale de sécurité.

Par ailleurs, comment penser le développement sans sécurité, sans une implication active des femmes (Résolution 1325), sans volonté de mobilisation et d'entraînement par un *leader*; sans une intensification coordonnée des activités des Nations Unies, sans une mobilisation forte des ressources humaines, matérielles et financières. Des initiatives extra-africaines en matière de résolution des conflits et d'établissement de paix ouvrent la voie, au-delà de leurs effets pervers, à de vrais mécanismes d'appropriation des initiatives de paix par des populations africaines.

Conclusion générale

Toute réflexion sur le devenir de l'Afrique centrale et notamment sur son devenir économique qui ne place pas la quête de la paix et de la sécurité au centre du débat est condamné. En effet, la CEEAC est une sous-région marquée par une instabilité et une insécurité permanentes. Dans la recherche de solutions pouvant permettre de sortir de son cycle de violence, la CEEAC a jusqu'ici privilégié le cadre institutionnel dans lequel, seuls les acteurs étatiques sont compétents. Dans un tel schéma, la société civile peine à faire valoir ses vues sur un thème aussi important et sensible que celui de la sécurité. Sa diversité la conduit à un discours quelquefois contradictoire qui est généralement retourné contre elle par les acteurs étatiques. C'est pour préparer la société civile de l'Afrique centrale à harmoniser ses points de vues sur

la problématique de la sécurité et donc à tenir un discours cohérent que depuis plusieurs années déjà, la FES s'investi de façon constante à renforcer ses capacités.

Par ses efforts, la FES tente de restaurer la société civile de l'Afrique Centrale dans son rôle d'acteur majeur dans la conduite des affaires publiques; elle lui offre l'opportunité de confronter ses vues afin d'en dégager une position commune. C'est une action structurante au service de la paix et du progrès de cette sous-région.

Achévé d'imprimer
chez IMA - Yaoundé
en décembre 2007

Dépôt légal
Décembre 2007